



Groupe canadien  
d'étude des parlements

FAMILLE ET POLITIQUE DANS LES PREMIÈRES PROVINCES DU CANADA

Jacques Gagnon

Subvention de recherche James R. Mallory

2015-2016

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 3
1. Famille et politique aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France et ailleurs	p. 5
2. Famille et politique en Nouvelle-Écosse depuis 1758	p. 16
3. Famille et politique à l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1773	p. 25
4. Famille et politique au Nouveau-Brunswick depuis 1785	p. 31
5. Famille et politique au Québec depuis 1792	p. 36
Bilan : Un air de famille ?	p. 43
Bibliographie thématique	p. 46

## Introduction

Si le Parlement du Canada fête bientôt son cent-cinquantième anniversaire, les législatures de ses premières provinces remontent quant à elles à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, ce qui en fait des contemporaines du Congrès des États-Unis d'Amérique. D'où l'intérêt de les étudier sous différents aspects, dont celui des liens de parenté entre parlementaires au cours de l'histoire.

Cette question peut paraître anecdotique et relever de la *peopolisation* mais on verra qu'elle a eu une importance non négligeable jusqu'à aujourd'hui, nonobstant l'évolution des rapports politiques depuis plus de trois siècles.

Il m'a été impossible d'obtenir de la bibliothèque de la Législature de l'Ontario des informations relatives aux anciens membres de ce parlement, bien que l'expression *Family Compact* soit liée à l'histoire politique de la province. Par ailleurs, je tiens à remercier la direction et le personnel des bibliothèques législatives de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de l'Assemblée nationale du Québec pour leur aimable et efficace collaboration. Bien entendu, les analyses et les interprétations tirées de leurs données relèvent de ma seule responsabilité.

De nombreuses études ont été publiées sur l'extension du droit de vote, les conditions d'éligibilité, le découpage des cartes électorales et le financement des partis politiques au Canada. Comme mon travail se limite aux liens de parenté entre parlementaires, je me limiterai dans cette introduction à rappeler quelques dates charnières concernant l'évolution des institutions concernées, à savoir les assemblées législatives et les conseils législatifs des premières colonies et provinces canadiennes.

Les institutions de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick connaissent une évolution parallèle. Leurs Assemblées législatives datent respectivement de 1758, 1773 et 1785. Le gouvernement responsable (devant ces Assemblées) est obtenu en 1848, 1851 et 1854. Les Conseils législatifs sont institués en même temps que les Assemblées et leur abolition s'effectue à la même époque, soit en 1928, 1893 et 1891 pour chaque province. Il faut cependant ajouter que malgré la disparition du Conseil législatif à l'Île-du-Prince-Édouard, les conseillers y demeurent en tant qu'élus des propriétaires fonciers jusqu'en 1962 !

Au Bas-Canada, l'Assemblée législative et le Conseil législatif remontent à 1792 mais le gouvernement responsable n'y est jamais institué et le Conseil législatif y est remplacé par un Conseil spécial de 1838 à 1841 tandis que l'Assemblée législative est carrément supprimée. Dans le Canada-Uni, l'Assemblée et le Conseil législatif sont établis en 1841, le gouvernement responsable est accordé en 1848 et le Conseil législatif devient électif de 1856 à 1867. L'Assemblée, le Conseil législatif et le gouvernement responsable de la province de Québec datent de 1867 ; en 1968, l'Assemblée législative devient Assemblée nationale en même temps qu'est aboli le Conseil législatif.

Avant d'entreprendre mes analyses locales, j'ai effectué un tour d'horizon des recherches produites ailleurs dans le monde sur le phénomène de la parenté en politique.

## 1. Famille et politique aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France et ailleurs

### Introduction

Le père fondateur des études sur la parenté en politique est sans contredit Stephen Hess dont le magistral *America's Political Dynasties* est publié dès 1966 chez Doubleday & Company, réédité en 1997 par Transaction Publishers et en 2016 par la Brookings Institution de Washington. L'intérêt de cet ouvrage tient non seulement à sa description en profondeur de 18 dynasties marquantes des États-Unis mais aussi à sa nomenclature des 178 familles ayant compté au moins trois parents élus à des instances fédérales<sup>1</sup>. Cependant, Hess a une descendance intellectuelle peu nombreuse. Entre 1966 et aujourd'hui, je n'ai retenu qu'une dizaine d'études parce qu'elles traitaient du phénomène en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest ou, *a contrario*, parce qu'elles portaient sur un large échantillon international<sup>2</sup>.

**1.1 Clubok, Alfred B., Norman M. Wilensky et Forrest J. Berghon, 1969, « Family Relationships, Congressional Recruitment, and Political Modernization », *The Journal of Politics*, vol. 31, no 4, p. 1035-62.**

Rédigé il y a près d'un demi-siècle, cet article étudie l'ensemble de la population du Congrès américain de 1789 à 1961. Son objectif est de mesurer la proportion de membres du Congrès apparentés à travers le temps, d'en évaluer les variations et d'identifier les facteurs socio-politiques responsables de ces variations. Les auteurs formulent l'hypothèse que l'influence de la famille comme agent de recrutement politique a diminué avec la modernisation socio-économique.

La population retenue par nos chercheurs inclut l'ensemble des sénateurs, représentants et délégués élus ou nommés du premier au 86<sup>e</sup> Congrès et les liens de parenté retenus sont au nombre de cinq : fils, petit-fils, frère, neveu, cousin germain. Les auteurs ont aussi distingué quatre régions à l'intérieur des États-Unis : l'Est, le Mid-West, l'Ouest et le Sud. Leur première

---

<sup>1</sup> Ce qui exclut le couple Clinton ajouté à la dernière édition de Hess. À remarquer que les politiciens retenus par Hess ne se limitent pas aux membres du Congrès des États-Unis mais incluent aussi des délégués aux Congrès continentaux et au Congrès de la Confédération entre 1774 et 1789 ainsi que des présidents, vice-présidents et gouverneurs d'État jusqu'à aujourd'hui (Appendix, p. 697-732 dans l'édition 2016).

<sup>2</sup> J'ai aussi consulté sans réel profit deux ouvrages collectifs aux titres pourtant prometteurs : Lawrence LeDuc, John H. Pammett, Judith McKenzie et André Turcotte, 2010, *Dynasties and Interludes. Past and Present in Canadian Electoral Politics*, Toronto, Dundurn Press, 578 p. ; Ludivine Bantigny et Arnaud Bauberot, dir., 2011, *Hériter en politique : filiations, générations et transmissions politiques (Allemagne, France et Italie, XIXe – XXIe siècle)*, 2011, Paris, PUF, 384 p.

analyse établit que 24.2 % des membres du Congrès étaient apparentés en 1790 contre 14,1 % en 1860 et 5 % seulement en 1960. Cela constitue un indicateur de modernisation politique selon les auteurs. Les variations régionales quant à elles démontrent que l'Est et le Mid-West se sont modernisés au même rythme, que l'Ouest est né moderne et que le Sud est demeuré la région la moins moderne puisque c'est elle qui compte encore le plus fort pourcentage de liens de parenté au sein du Congrès.

À partir de différents calculs, les auteurs en arrivent ensuite aux constats suivants. Il n'y a pas de rapport évident entre l'augmentation de la population des États-Unis et la diminution des liens de parenté entre membres du Congrès. Il y a un lien temporel entre la modernisation du système social (évaluée à partir des taux de natalité, de décès et de scolarisation) et la modernité politique telle que mesurée par la réduction des liens familiaux entre membres du Congrès. Par contre, la modernisation technologique (mesurée par la production de fer de fonte et d'énergie) ainsi que celle des mass-médias ont été encore plus rapides que la modernisation politique ou sociale.

Revenant à une analyse strictement politique, les chercheurs ont constaté que trois événements historiques permettent d'expliquer la réduction des liens familiaux au Congrès américain : le triomphe du Parti démocrate-républicain de Jefferson dans les deux premières décennies du dix-neuvième siècle, le conflit entre Nordistes et Sudistes qui culmine dans la guerre de Sécession (1861-1865), l'émergence d'un mouvement populiste à la fin du dix-neuvième siècle. Par ailleurs, en étudiant l'évolution régionale, ils observent là aussi une diminution des liens de parenté entre membres du Congrès en période de réaligement partisan et une augmentation de ces liens en période de stabilité politique.

En conclusion, les auteurs affirment avoir pu établir un lien entre les différentes formes de modernisation aux États-Unis (politique, sociale, économique et technologique) même si ces formes de modernisation n'ont pas évolué au même rythme. Il serait intéressant d'après eux d'effectuer une analyse semblable dans d'autres pays jouissant d'une longue tradition parlementaire (pays du Commonwealth, Europe de l'Ouest, certains pays latino-américains, Japon). Par contre, il est plus délicat d'en tirer des enseignements pour des pays sous-développés qui espèrent procéder à une modernisation politique, socio-économique et technologique rapide et simultanée.

Bilan : œuvre de pionniers, cette étude est remarquable pour la qualité de sa présentation et la pertinence de ses hypothèses. Les auteurs ont su mettre à profit les statistiques historiques disponibles à l'époque et en faire une analyse croisée. Toutefois, on peut regretter qu'ils se soient limités à l'étude de seulement cinq liens de parenté. Pourquoi ne pas y avoir ajouté la parenté par alliance ? De plus, on ne sait pas combien il y a de liens de parenté pour chaque membre du Congrès, ce qui est une donnée fondamentale pour une étude complète.

**1.2 Camp, Roderic A., 1982, «Family Relationships in Mexican Politics : A Preliminary View », *The Journal of Politics*, vol. 44, no 3, p. 848-62.**

Publié dans la même revue que l'article de Clubok et al., celui-ci est plus décevant. Son échantillon est constitué de 1363 leaders politiques mexicains nommés ou élus entre 1935 et 1980. À noter qu'on y compte 603 députés fédéraux et 382 sénateurs dont près du tiers (29 % et 30 % respectivement) a des liens de parenté avec d'autres leaders politiques. Contrairement aux États-Unis, ces liens familiaux n'ont pas diminué avec la modernisation socio-économique. Par contre, on constate qu'ils sont moins fréquents dans les régions les plus développées (Nord et Ouest) et plus nombreux dans les régions les moins développées (Sud et Centre-Est).

Mais il y a une exception à ce modèle et elle est de taille : il s'agit du district fédéral de Mexico qui est la région la plus développée et l'une de celles où on trouve davantage de liens de parenté entre leaders politiques. Parmi les facteurs de renforcement des liens familiaux entre leaders politiques, l'auteur cible le *background* familial et l'effet générationnel, l'importance du poste politique occupé, l'appartenance plus ou moins ancienne à la « *Famille de la Révolution* ». Deux autres facteurs sont déterminants, à savoir l'éducation universitaire, de préférence à l'UNAM (Université nationale autonome de Mexico) et à son école de droit, ainsi que la classe sociale des parents, moyenne ou supérieure.

L'auteur ajoute que la politique mexicaine est basée sur un système de *camarilla* ou clans politiques dominés par divers caciques mais qu'il est possible de changer de clan selon la fortune politique de son cacique. Toutefois, les liens familiaux entre politiciens mexicains constituent un frein à de trop fréquents changements d'allégeance.

Bilan : cette recherche est dotée d'un impressionnant appareil de notes centré sur la politique dans de nombreux pays latino-américains. Mais elle ne comporte qu'un seul tableau chiffré sur les liens de parenté entre politiciens mexicains, sans qu'on connaisse la nature de ces liens ni leur fréquence pour chaque politicien. En outre, elle n'insiste pas suffisamment sur

l'originalité du système politique mexicain de l'époque étudiée, à savoir le caractère hégémonique du parti au pouvoir, le bien nommé Parti Révolutionnaire Institutionnel. Il nous semble qu'il s'agit d'un élément majeur qui explique la persistance des liens familiaux dans la classe politique mexicaine.

**1.3 Ménager, Bernard, 1992, « Typologie de dynasties parlementaires », dans Claude Patriat et Jean-Luc Parodi, dir., *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, p. 123-40.**

Les 14 et 15 mars 1991, l'Association française de science politique et le Centre d'étude et de recherche politiques de l'Université de Bourgogne tenaient à Dijon un colloque ayant pour thème l'héritage politique et la parenté, présentant une approche locale de la reproduction du personnel politique. « *Au total, en quinze contributions et une introduction de synthèse, deux historiens du droit, un sociologue, un anthropologue, deux historiens et dix politistes nous convient à une découverte des usages de la parenté dans la compétition politique électorale. Dans le temps, puisque certains rapports font référence à l'Ancien Régime, et beaucoup insistent sur la Troisième République. Dans l'espace, puisque dix départements français sont plus particulièrement étudiés et puisqu'une ouverture est pratiquée sur quatre pays étrangers* »<sup>3</sup>. Le chapitre VIII est le premier qui rejoint nos intérêts car il traite des dynasties parlementaires dans le Nord – Pas-de-Calais entre 1851 et 1940 (p. 123-140). Son auteur, Bernard Ménager, professeur d'histoire à l'Université Charles de Gaulle de Lille, commence par reconnaître que son usage du mot « dynastie » est quelque peu abusif puisque plusieurs familles ne comptent que deux parlementaires. Il n'en reste pas moins que 27 familles englobant 65 élus, soit 18 % du total régional, ont envoyé des députés ou des sénateurs au Parlement français au cours de cette période.

Malgré la petitesse de son échantillon, l'approche de Ménager est explicitement quantitative. Dans un premier temps, il étudie la permanence et la diversité du phénomène des familles politiques dans sa région. Il constate que de nombreuses dynasties (18 sur 27) se sont formées avant 1893 et que plusieurs (12) sont disparues avec la crise politique provoquée par la Deuxième guerre mondiale. Au plan de la durée, la situation de ces dynasties parlementaires varie beaucoup, allant d'une décennie à près d'un siècle, avec une médiane de 25 ans. En termes d'appartenance sociale, 19 familles sur 27 sont du milieu des propriétaires fonciers, des industriels et négociants ; elles représentent davantage des zones rurales plutôt qu'urbaines ; par contre, elles sont autant de gauche (15) que de droite (12).

---

<sup>3</sup> Michel Offerlé, 1993, « Usages et usure de l'hérédité en politique », *Revue française de science politique*, vol. 43, no 5, p. 850-56.



L'auteur aborde ensuite la question de la dévolution des mandats. Il établit qu'elle concerne deux générations dans 21 cas et qu'il s'agit le plus souvent d'une transmission de père en fils. Dans la moitié des cas, la dévolution s'effectue dans un délai de moins de six ans. Quels sont les éléments d'ancrage de ces dynasties parlementaires ? Il y a l'image de son fondateur, le cumul des mandats et fonctions par plusieurs titulaires, l'enracinement dans le terroir, la mémoire collective. Ce qui amène finalement le chercheur à tenter une typologie des dynasties parlementaires. Ménager distingue cinq cas d'espèce : les dynasties fondées sur la légitimité de la longue durée, celles basées sur l'influence locale du groupe familial, celles qui reposent sur le prestige du patronyme, les fratries (frères ou cousins), enfin les dynasties idéologiques.

Bilan : la typologie de Ménager est plus ou moins convaincante puisqu'il ne réussit à y caser que 19 de ses 27 familles. La grande originalité de la recherche réside dans le fait qu'elle se concentre sur l'unité familiale plutôt que sur les individus qui la composent. Les données sont très complètes quant au type et au nombre de liens de parenté. Il s'agit d'un bon modèle à suivre pour qui veut entreprendre l'analyse d'un groupe restreint de familles parlementaires.

**1.4 Fritz, Gérard et Jean-Claude Fritz, 1992, «Le cercle des familles. La transmission familiale du pouvoir local dans le Tiers-Monde. Réflexions à partir de quelques exemples», dans Claude Patriat et Jean-Luc Parodi, dir., *op. cit.*, p. 65-79.**

Cet autre chapitre des actes du colloque de Dijon est tout aussi pertinent que le précédent pour ce qui nous concerne. En effet, il aborde le sujet des réseaux de parenté en politique dans quatre pays du Tiers-Monde : le Brésil, les Philippines, le Kenya et l'Inde. Les auteurs précisent d'abord que c'est la famille élargie qui sera étudiée dans les deux premiers cas, l'ethnie et la caste dans les deux derniers. «Mais dans tous les cas, les réseaux de parenté jouent un rôle dans la circulation du pouvoir» (p. 67). Ainsi, au Brésil, 12 % des membres de l'assemblée constituante de 1986-1988 entretenaient des liens de parenté ; toutefois les variations régionales étaient fort significatives, allant de 2 % à 25 % d'apparentés selon les régions. Aux Philippines, 168 des 200 sièges de l'assemblée législative élue après la chute de Marcos étaient occupés par des représentants apparentés aux grandes dynasties locales. Au Kenya, ce sont 11 % des candidats qui de 1974 à 1983 pouvaient se targuer d'entretenir des liens de parenté avec d'autres politiciens. Pour ce qui est de l'Inde, nos auteurs ne fournissent pas de statistiques mais n'en affirment pas moins qu'en Inde comme au Kenya, «*le groupe plus que l'individu [y] est l'ultime possesseur [du pouvoir politique] et la transmission par la parenté en assure bien plutôt la circulation interne ou la redistribution. Cette nature un peu particulière du pouvoir politique, son immergence encore*

*très grande dans le social l'amène à entrer en contradiction avec la ligne classique du développement politique»* (p. 73). La suite de l'étude porte sur les moyens plus ou moins orthodoxes utilisés par les familles dominantes pour maintenir leur pouvoir ainsi que sur les mesures prises par l'État pour canaliser ou même réduire ce pouvoir.

Bilan : à l'évidence nous avons ici une étude davantage qualitative que quantitative, mais qui présente l'intérêt de pouvoir comparer avec des organisations familiales, sociales et politiques différentes du modèle occidental dominant.

### **1.5 Collectif, 1998, « Dossier : familles et pouvoir », *Croissance*, no 417, 19-41.**

Ont contribué à ce dossier cinq journalistes de la revue mais aussi quatre universitaires français<sup>4</sup>. Il ne traite pas de parenté entre parlementaires mais des familles les plus puissantes aux plans politique et économique dans une dizaine de pays ou régions en développement : l'Inde, le Pakistan, les pays arabes, la Palestine, les Philippines, Taiwan, l'Afrique, la Russie, la Corée du Nord et l'Indonésie. Il présente particulièrement les familles Nehru-Gandhi, Bhutto, Hussein, el Assad, Al Saoud, Husseini, Nashashubi, Marcos, Tata, Hsu, Kenyatta, Houphouët, Eltsine, Kim et Suharto.

Le dossier est précédé d'un article synthèse de Sandrine Tolotti qui affirme en conclusion : « *Derrière les organisations politiques les plus modernes, derrière les entreprises les plus dynamiques, se cache la revanche de la plus vieille institution du monde : la famille. Au croisement des solidarités utilitaires et des solidarités affectives, elle a un bel avenir dans un monde où les réseaux gagnent chaque jour de l'importance. À la fois flexible, discret, indestructible, c'est en quelque sorte le réseau des réseaux* » (p. 21).

Il ne faut donc pas automatiquement lier développement socio-économique et réduction des liens de parenté politique, bien au contraire. « *Aux quatre coins du monde, la parenté apparaît bel et bien comme le premier cercle du pouvoir, le plus sûr et le plus influent. Le phénomène s'insinue même au cœur des systèmes politiques apparemment les plus modernes* »

---

<sup>4</sup> Journalistes : Sandrine Tolotti, Jean Piel, Franck Weil-Rabaud, François Zanini, Virginie Coulloudon, François Guilbert. Universitaires : Christophe Jaffrelot (CERI-CNRS), Eric Bouteiller (HEC Eurasia Institute), Jean-François Bayard (CERI), François Raillon (CNRS-EHESS).

(p.20). Et Mme Tolotti cite à l'appui de sa thèse l'exemple de la famille Clinton aux États-Unis et des familles Chirac et Mitterrand en France<sup>5</sup>.

Bilan : même remarque que pour la communication de Fritz et Fritz, à savoir que cette étude de nature qualitative ouvre nos horizons à des systèmes sociaux et politiques différents du nôtre. Et la conclusion de Mme Tolotti nous amène à questionner l'adéquation peut-être trop rapide qui a pu être faite entre le développement socio-économique et la réduction des liens de parenté politique, y compris dans nos sociétés occidentales.

**1.6 Dal Bo, Ernesto, Pedro Dal Bo et Jason Snyder, 2009, « Political Dynasties », *Review of Economic Studies*, no 76, p. 115-42.**

Deuxième article sur les liens de parenté au sein du Congrès américain, paru dans une revue économique prestigieuse. La population étudiée couvre cette fois la période 1789-1996. Comme leurs prédécesseurs de 1982, les auteurs concluent que le phénomène dynastique a été plus fréquent parmi les Congressmen sudistes et qu'il a décru sensiblement avec le temps (pp.119-120). Toutefois, on peut reprocher à cette étude les mêmes lacunes qu'à celle de Clubok et al.: elle identifie seulement sept liens de parenté<sup>6</sup> et n'inclut pas la parenté par alliance. On ignore aussi le nombre de liens de parenté par parlementaire, nonobstant les savantes équations élaborées dans l'article.

Ignorant la question de la modernisation, les chercheurs se demandent plutôt si les dynasties familiales existent parce que certaines familles ont des qualités politiques innées ou parce que le pouvoir politique a tendance à s'autoperpétuer. À la suite de leur analyse, ils optent pour la deuxième hypothèse : « le pouvoir engendre le pouvoir ». Dans l'ensemble, précisent-ils, le fait d'être réélu donne à un politicien deux fois plus de chances d'avoir un parent politique par la suite (pp.115-116).

---

<sup>5</sup> En 2009, le projet d'élection de Jean Sarkozy, fils de Nicolas, à la tête de l'établissement chargé de gérer le quartier financier de la Défense, amène un journaliste du *Corriere della Serra* à adopter la même perspective dans un article sur les « fils à papa » : Jean Sarkozy mais aussi Ali Bongo du Gabon, Karim Wade du Sénégal, Joseph Kabila du Congo, Gamal Moubarak d'Égypte, Georges W. Bush des États-Unis, Georges Papandréou de Grèce, etc. (Michele Farina, 2009 « Jean S., Karim W., Ali B., Gamal M. et tant d'autres », *Courrier international*, no 990, p. 31).

<sup>6</sup> *Parent-child, Uncle-nephew, Siblings, Cousins, Grandparent-grandchild, Spouses, Great grandparent/child, Other* (p. 138).

Les chercheurs se sont ensuite interrogés sur cette auto-reproduction du pouvoir. Est-elle due à une tradition historique de service public dans les familles concernées ou à des acquis en cours de carrière politique (capital humain ou financier, reconnaissance du patronyme, contacts personnels) ? Ils répondent que des facteurs d'ordre local tels que les contacts personnels et la reconnaissance du nom peuvent jouer un rôle à cet effet (p. 132). Finalement, ils constatent que les dynasties familiales sont nettement plus fréquentes en politique que dans d'autres milieux professionnels (p. 136-138).

Bilan : basés sur une connaissance extensive de la littérature spécialisée et sur des analyses statistiques raffinées de la population étudiée, les constats de nos chercheurs sont difficilement contestables. « *Plus une personne dispose de pouvoir politique, plus elle a de chance de fonder ou de perpétuer une dynastie politique. Ainsi, le pouvoir politique dans les démocraties peut devenir un patrimoine familial pour des raisons autres que les qualités propres à telle ou telle famille* » (notre traduction). En conclusion, les auteurs se demandent si on obtiendrait des résultats semblables dans des recherches du même type pour d'autres pays ou systèmes politiques (p. 138).

**1.7 Feinstein, Brian D., 2010, « The Dynasty Advantage: Family Ties in Congressional Elections », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 35, no 4, 571-98.**

Ce chercheur de la Harvard Law School connaît bien les travaux de ses prédécesseurs sur le Congrès américain. Il va aussi utiliser ses propres compilations et savants calculs concernant les élections *open seat*<sup>7</sup> pour la Chambre des représentants entre 1994 et 2006. Il conclut à une influence réelle du nom de famille (*brand name advantages*) et à l'exceptionnelle concentration géographique de ces dynasties politiques. Sur 46 candidats à la Chambre des représentants appartenant à une dynastie politique, 44 faisaient campagne dans le même État que le parent qui les avait précédés (pp. 590-1). Incidemment, les liens de parenté retenus sont au nombre de cinq<sup>8</sup> et les parents concernés peuvent être Sénateur, Représentant ou Gouverneur (modèles 2.1 et 2.2, p. 581).

Bilan : comme l'étude de Dal Bo et al., celle-ci fait un usage élaboré des méthodes statistiques. Par contre, sa population est limitée aux Représentants des sept dernières élections *open seat* tenues entre 1994 et 2006.

---

<sup>7</sup> C'est-à-dire les élections où le titulaire précédent du poste ne se présente plus.

<sup>8</sup> *Grandparents, Parents, Aunts, Uncles, Siblings, First cousins* (p. 578).

**1.8 Smith, Daniel Markham, 2012, *Succeeding in Politics : Dynasties in Democracies*, San Diego, UC San Diego, <http://escholarship.org/uc/item/1dv7f7bb>**

La thèse de doctorat de D. M. Smith porte sur les causes et conséquences électorales de la persistance des dynasties politiques dans les démocraties des pays développés. Le doctorant examine le mode de sélection des candidats et le mode d'élection dans huit pays, avec une insistance particulière sur le Japon (trois chapitres sur six). Il conclut que les «héritiers» politiques jouissent d'un avantage particulier dans la sélection des candidats et l'élection subséquente mais que cet avantage varie sensiblement selon les systèmes en vigueur. Les dynasties politiques seront plus fréquentes dans les pays où la sélection des candidats est décentralisée et où l'élection est centrée sur les candidats plutôt que sur les partis.

La définition de dynastie politique utilisée par Smith est très large : il suffit de deux parlementaires proches parents de sang ou d'alliance. Les pays étudiés sont, dans l'ordre de fréquence des dynasties, l'Islande, le Japon, l'Irlande, la Belgique, Israël, la Norvège, l'Italie et le Canada (fig. 3.1, p. 67). L'auteur donne même le pourcentage de dynasties par parti dans chacun des pays entre 1979 et 2011 (tab. A1, pp. 209-210). On ne sera pas surpris de voir que les plus vieux partis du Canada (PLC et PC) comptent davantage de dynasties que les partis plus récents (NPD et BQ). Bilan : Au delà des tableaux statistiques et graphiques utilisés pour étayer la thèse de l'auteur, ce travail vaut d'abord pour son premier chapitre qui constitue une excellente synthèse de la littérature sur la raison d'être des dynasties et leur impact en régime démocratique.

**1.9 Van Coppenolle, Brenda, 2014, *Political Dynasties and Elections*, Londres, London School of Economics and Political Science, [etheses.lse.ac.uk/883/1/](https://etheses.lse.ac.uk/883/1/)**

Cette thèse de doctorat en méthodologie comporte quatre chapitres. Le premier effectue une revue de la littérature portant sur les dynasties politiques, le choix des électeurs (*personal vote*) et la compétence des candidats (*political quality*). Sur les dynasties politiques, la doctorante retient dix études concernant les États-Unis, l'Argentine, les Philippines, l'Inde, le Japon, le Bangladesh, le Brésil, et la Colombie (p. 10-15). Dans son deuxième chapitre, elle étudie l'élection belge de 2010 pour conclure que les électeurs affichent effectivement une préférence pour les candidats dynastiques (p.38). Le troisième chapitre constate que l'extension du droit de vote en Grande-Bretagne après les réformes de 1867 et de 1884 n'a pas réduit l'engouement des électeurs pour les candidats dynastiques (p. 63). Enfin, le dernier chapitre porte sur l'ensemble de la députation britannique de 1832 à 2005. Il conclut que la présence des dynasties à la Chambre

des communes a continuellement diminué avec le temps mais qu'il en va autrement au Cabinet, lieu réel du pouvoir. Les députés appartenant à une dynastie ont nettement plus de chances de devenir ministres si un autre membre de la famille l'a déjà été (p. 93). À noter que les liens de parenté recensés dans ce chapitre se rapprochent de ceux de Dal Bo et al.<sup>9</sup>

Bilan : Beau travail appuyé sur une documentation impressionnante, rédigé dans un style efficace et avec un esprit de synthèse remarquable. En étudiant deux sociétés distinctes et trois périodes différentes, Van Coppenolle a su utiliser des outils d'investigation adaptés à ces divers contextes et arriver à des conclusions claires et bien argumentées.

**1.10 Fiva, Jon H. et Daniel M. Smith, 2016, *Political Dynasties and the Incumbency Advantage in Party-Centered Environments*, Oslo, CESifo Working Paper no. 5757.**

Un chercheur norvégien (Fiva) fait équipe avec un chercheur américain (Smith, déjà cité) pour comparer les dynasties politiques des deux pays. De nombreuses recherches ont déjà porté sur «l'avantage du député sortant» dans de nombreux pays. Cet avantage favorise-t-il aussi la formation de dynasties politiques ? Bien que le pourcentage de dynasties politiques soit le même pour les États-Unis et la Norvège entre 1995 et 2015 (fig. 1, p. 6), les auteurs concluent que «l'avantage du député sortant» dans la formation de dynasties est significatif aux États-Unis mais non en Norvège. Cela s'expliquerait par les modes de sélection des candidats et d'élection des parlementaires qui sont différents dans les deux pays. À noter que la figure 1 présente la fréquence des dynasties politiques dans 22 démocraties, des Philippines à l'Allemagne en passant par le Canada<sup>10</sup>.

Bilan : ce rapport de recherche vient appuyer la thèse énoncée par Smith en 2012, à savoir que les contextes institutionnels sont déterminants dans la recherche des causes expliquant la persistance des dynasties dans les démocraties des pays développés. On retiendra aussi les sept pages de références qui nous donnent l'état actuel de la recherche sur «l'avantage du député sortant» mais aussi sur les dynasties politiques dans le monde contemporain.

## **Conclusion**

Tentons une synthèse de nos lectures. La présence de la parenté en politique a généralement tendance à décroître avec le temps (Clubok et al., 1969 ; Ménager, 1992 ; Dal Bo et

---

<sup>9</sup> *Parent, Child, Grandchild, Grandparent, Uncle or Aunt, Nephew, Cousin, Sibling, Married, Through marriage, Other family link* (tab. 5.1, p. 71)

<sup>10</sup> Incidemment, le Canada est l'un des pays comptant le moins de dynasties politiques, selon ces auteurs.

al., 2009 ; Van Coppenolle, 2014) mais elle tend à perdurer dans les plus hautes sphères du pouvoir (Collectif, 1998 ; Dal Bo et al., 2009 ; Van Coppenolle, 2014). Paradoxalement, ce phénomène comporte souvent une dimension locale ou territoriale (Camp, 1982 ; Ménager, 1992 ; Fritz et Fritz, 1992 ; Collectif, 1998 ; Dal Bo et al., 2009 ; Feinstein, 2010, Smith 2012). Si sa diminution peut être interprétée comme un indice de démocratisation ou de modernisation politique (Clubock et al., 1969), sa persistance peut être vue comme une manifestation de la reproduction des élites politiques ou de la loi d'airain des oligarchies selon les thèses classiques de Mosca (1896) et de Michels (1911) (Camp, 1982 ; Dal Bo et al., 2009 ; Smith, 2012 ; Van Coppenolle, 2014). La politique étant constituée de rapports de force, il peut être intéressant de comparer cette diminution et cette persistance dans différentes sociétés afin d'en vérifier la permanence.

## 2. Famille et politique en Nouvelle-Écosse depuis 1758

### Introduction

Si la Nouvelle-Écosse peut s'enorgueillir de posséder le premier parlement des colonies britanniques au nord du 43<sup>e</sup> parallèle, n'oublions pas que cette avancée démocratique a été précédée de la déportation de l'ensemble de la population acadienne des Maritimes, après l'arrivée des 2 576 colons protestants<sup>11</sup> amenés en 1749 par le gouverneur Edward Cornwallis. Et il faut aussi voir dans quelles conditions se tiennent les élections au 18<sup>e</sup> siècle : «*Les électeurs se rendaient alors à la tribune un à un pour donner au shérif le nom du candidat de leur choix. Le shérif écrivait le nom de chaque électeur dans le registre du scrutin, sur la page où était inscrit le nom du candidat de leur choix. [...] Les électeurs qui étaient présents se parlaient souvent en criant, disant pour qui ils devaient voter et essayant de les intimider. Ils essayaient même de bloquer le passage vers les tribunes, de sorte que seuls les électeurs votant pour un candidat en particulier pouvaient y accéder. Le vote se déroulait pendant plusieurs jours. Le shérif, les candidats et leurs assistants se déplaçaient de village en village*»<sup>12</sup>. Ajoutons toutefois à la décharge des moeurs politiques néo-écossaises que la situation était semblable sinon pire dans la mère-patrie et dans les colonies-soeurs américaines bientôt indépendantes. Et il en ira de même dans les autres colonies de l'Amérique du Nord britannique à la même époque.

### 2.1 La parenté en nombres et en noms

Dans la préface à son remarquable répertoire de la députation néo-écossaise, Shirley B. Elliott ajoute que la répétition des patronymes, surtout dans les premières décennies, nous indique l'existence dans la colonie d'un *Family Compact* aussi présent que dans le Haut-Canada (Ontario)<sup>13</sup>. Allons-y voir de plus près.

Le répertoire de S. B. Elliott compte 1 104 parlementaires dont 322 avec des liens de parenté, soit 29 % du total. (On verra plus loin quels sont les liens de parenté recensés). Un premier tri nous permet de constater que le nombre d'individus concernés varie selon les époques

---

<sup>11</sup> Protestants mais non Britanniques puisqu'ils viennent des États allemands, des Pays-Bas et même de Suisse (Directeur général des élections du Canada, 2<sup>e</sup> éd. 2007, *L'histoire du vote au Canada*, Élections Canada, Ottawa, p. 9).

<sup>12</sup> Catherine Buckie, 2011, *La démocratie parlementaire en Nouvelle-Écosse : début et évolution*, Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse, Halifax, p. 16.

<sup>13</sup> Shirley B. Elliott, 1984, *The Legislative Assembly of Nova Scotia 1758-1983, a biographical directory*, Nova Scotia Legislature, Halifax, p. ix.



(que nous avons divisées arbitrairement en cinq périodes de 45 années chacune)<sup>14</sup>. Plus précisément, il y a une augmentation sensible de la première à la deuxième période, une diminution tout aussi nette de la deuxième à la quatrième période puis une relative stabilisation jusqu'à aujourd'hui.

*Nombre de parlementaires avec un ou des liens de parenté.*

1758-1802 : 84 (26,1%)

1803-1847 : 109 (33,8%)

1848-1892 : 67 (20,8%)

1893-1937 : 35 (10,9%)

1938-1982 : 27 (8,4%)

TOTAL : 322 (100%)

Quelles relations de parenté sont recensées dans le répertoire de la Nouvelle-Écosse ? Au plan de la famille nucléaire, on retrouve 94 pères, 92 fils et une fille<sup>15</sup>, 88 frères et demi-frères mais aucun couple. Dans l'inter-générationnel, on compte 27 grands-pères et autant de petits-fils, deux bisaïeux et autant d'arrière-petit-fils ainsi qu'un ancêtre et son descendant de la sixième ou septième génération. Chez les collatéraux, 28 oncles et 26 neveux, 11 cousins germains, deux grands-oncles et autant de petits-neveux. Dans la parenté par alliance, 62 beaux-pères, 63 gendres et un beau-fils, 47 beaux-frères, trois grands-pères par alliance et autant de petits-fils, trois oncles par alliance et autant de neveux. Ajoutons pour compléter le tableau que deux députés ont épousé les veuves de deux confrères<sup>16</sup>...

Six familles comptent trois parlementaires en leur sein mais seulement deux peuvent être qualifiées de dynastiques. Stephen Hess, dans son célèbre ouvrage sur les dynasties politiques américaines, définit la dynastie comme une famille qui a eu au moins quatre membres du même patronyme élus au niveau fédéral. Mais lui-même fait exception pour les familles Lodge et Kennedy en 1966<sup>17</sup> et pour les Bush et Clinton dans la troisième édition de son livre<sup>18</sup>... Nous ferons de même pour les Robertson qui ont eu trois générations successives de parlementaires

---

<sup>14</sup> Nous effectuerons le même découpage en « quintiles » pour les quatre provinces, quelque soit la longueur de la période étudiée pour chacune.

<sup>15</sup> Comment peut-on avoir plus de pères que d'enfants ? C'est que certains fils sont aussi des pères !

<sup>16</sup> Ce qui fait 590 liens de parenté pour 314 individus, nombre de parlementaires étant liés à plus d'un collègue.

<sup>17</sup> Stephen Hess, 2e éd. 1997, *America's Political Dynasties*, pp. 2-3 (Introduction de 1966).

<sup>18</sup> *Idem*, 3e éd. 2016, p. 545-593.

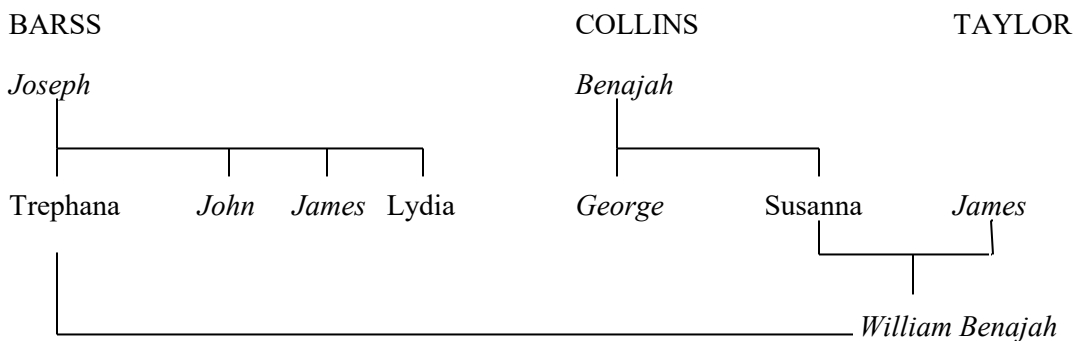
avec Robert, Thomas et Wishart McLea et pour les Cameron avec Alexander Fisher, Alexander Withcomb et Alexander MacLean.

Des cinq groupes familiaux avec quatre parlementaires, quatre doivent miser sur leurs alliances pour faire le compte<sup>19</sup>. Reste la famille White avec Gideon, ses deux fils Nathaniel Withworth I et Cornelius ainsi que son petit-fils Nathaniel Withworth II, fils du révérend Thomas Howland White.

Nous passons ensuite dans les ligues majeures avec les trois groupes familiaux regroupant cinq parlementaires. Les Day fraternisent avec les Cunningham : John Day père et fils sont respectivement beau-père et beau-frère de Richard Cunningham, frère de John I et père de John II. Les Davison se lient aux McClearn : Edward Doran Davison, père d'Edward Doran II et de Charles Henry voit sa petite-fille mariée à George Spurr McClearn, petit-fils de Matthew McClearn. Enfin, Charles Hill est le beau-père de Richard John Uniacke II, frère de James Boyle et demi-frère d'Andrew Mitchell, tous trois fils de Richard John Uniacke I.

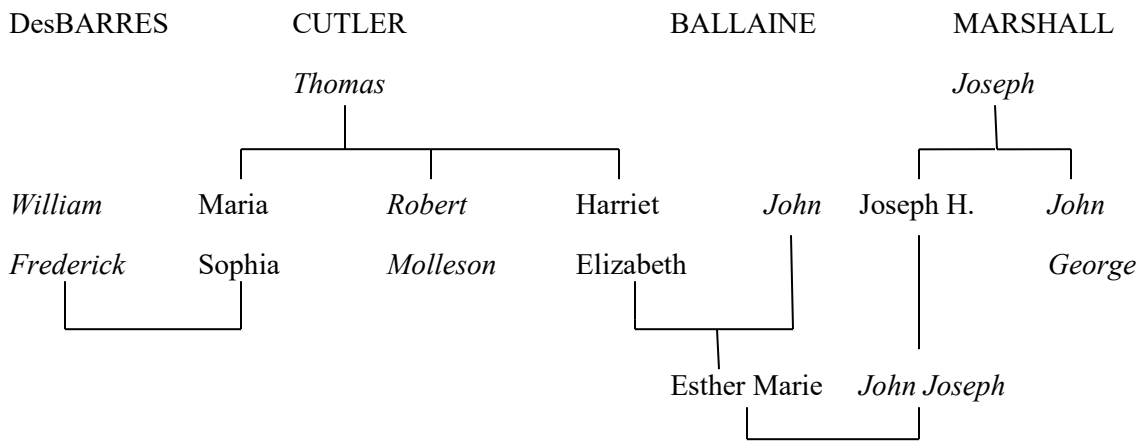
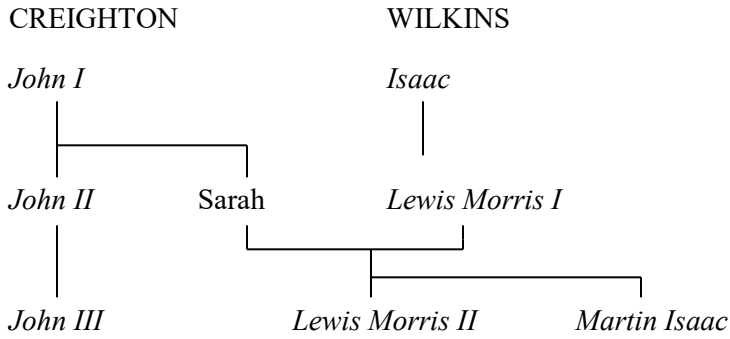
Nos sept derniers groupes familiaux comprennent entre sept et dix parlementaires. Aussi allons-nous en donner une représentation graphique, plus accessible au lecteur qu'un texte suivi<sup>20</sup>.

*Trois groupes familiaux de sept parlementaires*

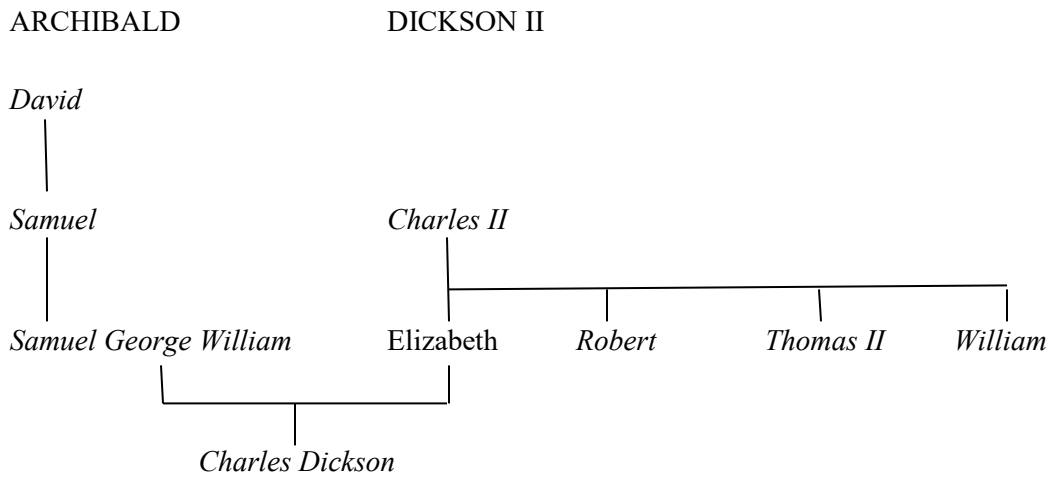


<sup>19</sup> Il s'agit des Campbell-Jones-Marshall, des Denison-Crane, des Donahoe-Boyd et des Ruggles-Thorne

<sup>20</sup> Les prénoms en italiques désignent les parlementaires.



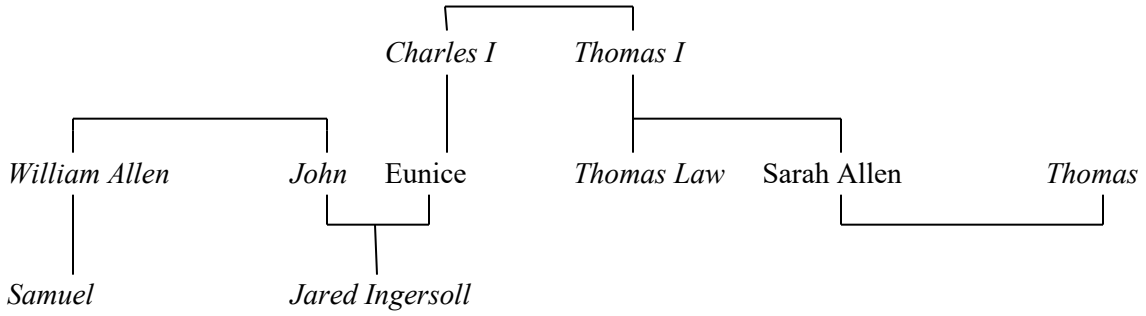
*Trois groupes familiaux de huit parlementaires*



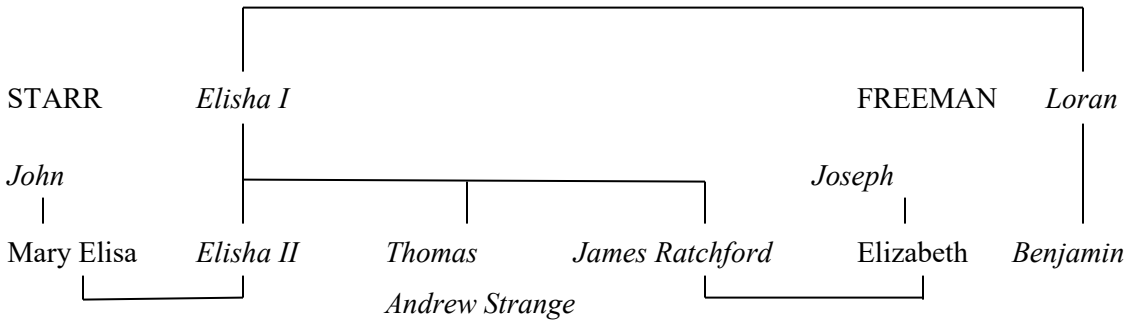
CHIPMAN

DICKSON I

ROACH



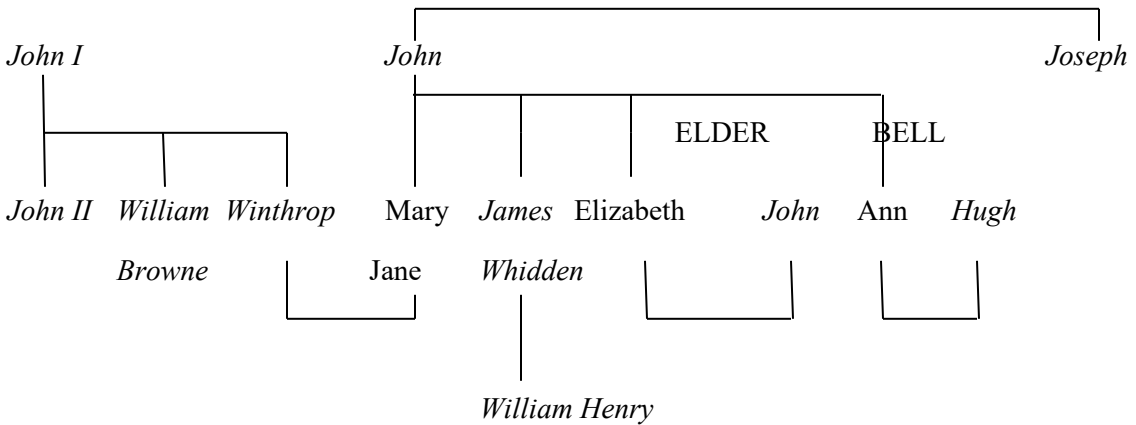
DeWOLF



Un groupe familial de dix parlementaires

SARGENT

ALLISON



## 2.2 Familles et territoire

Entre 1759 et 1981, les circonscriptions néo-écossaises sont passées de neuf à 52<sup>21</sup>. Shirley B. Elliott réunit dans l'Appendice B de son répertoire les circonscriptions en une vingtaine de sous-groupes qui nous seront fort utiles pour un décompte<sup>22</sup>. On peut ainsi réaliser que «les terroirs les plus propices» à l'établissement de liens de parenté entre parlementaires ont été les régions de Hants, Annapolis, Kings, Shelburne, Lunenburg, Cumberland, Queens et Colchester.

### *Nombre de députés apparentés dans les regroupements de circonscriptions*

5 dans l'Assemblée de 1758

32 dans Annapolis/Granville

12 dans Antigonish/Sydney

11 dans Cape Breton

21 dans Colchester/Londonderry/Onslow/Truro

24 dans Cumberland/Amherst

5 dans Digby/Clare

12 dans Guysborough

15 dans Halifax County/Eastern/Western/ Bedford/Cole Harbour/ St.Margaret's

6 dans Halifax City/Center/Citadel/Chebucto/Cornwallis/Needham/North/South

0 dans Halifax/Darhmouth

8 dans Halifax Township

33 dans Hants/Falmouth/Newport/Windsor

9 dans Inverness

28 dans Kings/Cornwallis/Horton

23 dans Lunenburg

10 dans Pictou

---

<sup>21</sup> Pour la première élection de 1758, les électeurs sont invités à choisir deux députés pour Lunenburg, quatre pour Halifax et 16 pour l'ensemble de la colonie.

<sup>22</sup> Ce décompte est basé sur la circonscription du premier mandat effectué par les députés.

23 dans Queens/Liverpool  
5 dans Richmond/Arichat  
25 dans Shelburne/Barrington  
3 dans Sunbury/Sackville  
6 dans Victoria  
6 dans Yarmouth/Argyle  
TOTAL 322

Ceci étant dit, nos grandes familles ont souvent un fief bien à elles. Ainsi les Robertson sont basés dans Shelburne et les Cameron, dans Guysborough. Les White se succèdent dans Shelburne. Les Barss-Collins-Taylor se concentrent dans Queens/Liverpool, les Creighton-Wilkins, dans Lunenburg et les Marshall et alliés, dans Sydney. Les Archibald-Dickson II se retrouvent surtout dans Truro/Onslow, les Chipman-Dickson I, dans Kings/Cornwallis/Horton et Cumberland/Amherst et les DeWolf et alliés, dans Kings. Enfin, les Sargent-Allison et alliés sont centrés sur Shelburne-Barrington et sur Hants/Falmouth/Newport.

### **2.3 Familles et pouvoir**

Dans l'Appendice C du répertoire de Shirley B. Elliott, on trouve la liste des premiers ministres et des chefs de l'opposition officielle de la Nouvelle-Écosse de 1848 à 1983, ainsi que celles des procureurs généraux depuis 1750. Ces trois postes constituent nos premiers indicateurs pour estimer le pouvoir des familles dans la politique néo-écossaise.

Ainsi nous pouvons constater que 54 % des premiers ministres (13 sur 24) avaient des liens de parenté avec d'autres députés.

James Boyle Uniacke (Réformiste 1848-1854)

William Young (Libéral 1854-1857 et 1860)

James William Johnston (Conservateur 1857-1860 et 1863-1864)

Joseph Howe (Libéral 1860-1863)

Hiram Blanchard (Libéral-Conservateur 1867)

Simon Hugh Holmes (Libéral-Conservateur 1878-1882)

William Thomas Pipes (Libéral 1882-1884)

William Stevens Fielding (Libéral 1884-1896)

George Henry Murray (Libéral 1896-1923)

Edgar Nelson Rhodes (Libéral-Conservateur 1925-1930)

Harold Joseph Connolly (Libéral 1954)

Henry Davies Hicks (Libéral 1954-1956)

Robert Lorne Stanfield (Conservateur 1956-1967).

Il n'y en a plus après les années 1960 ; toutefois, Gerald A. Regan (Libéral 1970-1978) et John Patrick Savage (Libéral 1993-1997) sont tous deux pères de députés fédéraux (Geoffrey Paul et Michael respectivement). Qui plus est, Gerald A. Reagan est le beau père de la députée provinciale Kelly Regan, épouse de son fils Geoffrey Paul<sup>23</sup>.

Pour ce qui est des chefs de l'opposition officielle entre 1848 et 1983, 10 sur 28, soit 36 % ont un ou des parents députés<sup>24</sup>. Six d'entre eux ont été premiers ministres : James William Johnston, William Young, Hiram Blanchard, Simon Hugh Holmes, Henry Davies Hicks, Robert Lorne Stanfield. Les quatre autres sont : Charles Hazlett Cahan (Libéral-Conservateur 1891-1894), Percy Chapman Black (Libéral-Conservateur 1938-1939), Peter Murray Nicholson (Libéral 1964-1967) et Alexander MacLean Cameron (Libéral 1980-1983).

Quant aux procureurs généraux de 1750 à 1983, 10 sur 37 (27%) partagent des liens de parenté avec d'autres députés. On y retrouve cinq premiers ministres (James William Johnston, James Boyle Uniacke, William Young, Hiram Blanchard et William T. Pipes). Les cinq autres étant Richard John Uniacke (1797-1831), Samuel G.W. Archibald (1831-1841), William A. Henry (1864-1867), Martin I. Wilkins (1867-1871) et Richard A. Donahoe (1956-1970).

## **Conclusion**

Rappelons les caractéristiques du phénomène de la parenté en politique, du moins dans les sociétés occidentales. Ce phénomène diminue généralement avec le temps ; il possède habituellement une assise locale ou territoriale ; il a tendance à perdurer dans les plus hautes sphères du pouvoir. Qu'en est-il pour la Nouvelle-Écosse ?

---

<sup>23</sup> Données nominales fournies par la Nova Scotia Legislative Library en date du 21 juillet 2015 et intégrées à la base de données de l'auteur..

<sup>24</sup> Six ont été chefs de l'opposition officielle par deux fois.

On a pu constater dans notre première partie que la parenté en politique est nettement moins importante au 20<sup>e</sup> siècle qu'au siècle précédent, mais qu'elle représente encore plus de 8 % des parlementaires de la Nouvelle-Écosse entre 1938 et 1982. Les grandes familles de parlementaires sont habituellement identifiées à une région donnée. Enfin, les plus hauts postes politiques ont souvent été attribués à des représentants de familles grandes ou petites, au 20<sup>e</sup> comme au 19<sup>e</sup> siècle.

Depuis l'élection générale de 1981, il y a eu neuf autres consultations populaires en Nouvelle-Écosse, de 1984 à 2013. Et quatre nouvelles familles sont venues s'ajouter à celles recensées par Shirley B. Elliott : les Cochran (Bruce et son épouse Maxine Elizabeth en 1984), les Huskison (Harold et son fils Clifford en 1993), les Levy (Robert C. et son fils du même prénom en 1984), les Streach (Kenneth et sa fille Judyen 2005). Signe des temps ? Deux des quatre nouvelles recrues sont des femmes.



### 3. Famille et politique à l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1773

#### **Introduction**

*«Il faut attribuer à l'un des dispositifs les plus [inusités] de l'histoire coloniale britannique la mise en place et l'évolution du gouvernement colonial de l'Île. En 1767, dans la colonie qui faisait alors partie de la Nouvelle-Écosse, les terres étaient attribuées par tirage au sort. [Les nouveaux propriétaires, résidant pour la plupart en Grande-Bretagne] s'engagèrent à payer la totalité des dépenses de ce nouveau gouvernement colonial. C'est ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard devint une colonie autonome en 1769. Les conflits qui ont suivi, entre les propriétaires absents et les métayers allaient dès lors dominer la vie politique de l'Île pendant plus d'un siècle»<sup>25</sup>.*

Ce n'est qu'en 1773 que fut établie une Assemblée législative composée de 18 députés dont le rôle devait se limiter à avaliser les décisions prises par le gouverneur et son Conseil législatif (membres nommés à vie). Le nombre de députés passe à 24 en 1838 et à 30 en 1856, après l'obtention du gouvernement responsable. En 1862, le Conseil législatif devient électif pour être fusionné en 1893 avec la Chambre basse. À partir de cette date et jusqu'en 1962, 15 circonscriptions seront représentées par 15 députés élus au suffrage universel et par 15 conseillers élus par les seuls propriétaires fonciers. Une nouvelle circonscription est ajoutée en 1966. En 1994, les conseillers disparaissent enfin et la représentation provinciale est réduite à 27 députés élus au suffrage universel<sup>26</sup>.

On ne peut qu'être d'accord avec l'affirmation de Fred Driscoll selon qui *«L'Île-du-Prince-Édouard est un sujet d'étude intéressant pour les spécialistes des institutions parlementaires. La population de l'Île est juste suffisante pour qu'elle puisse avoir toutes les formes d'institution parlementaire, mais elle est assez petite pour ne pas être écrasée par elles. [...] Aucun gouvernement au Canada n'est aussi près de la démocratie directe»<sup>27</sup>.*

---

<sup>25</sup> Wayne MacKinnon, 2009, *La laborieuse Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard*, Groupe canadien d'études des parlements, Ottawa, p. 3.

<sup>26</sup> Blair Weeks, dir., 2002, *Minding the House : A Biographical Guide to Prince Edward Island MLAs, 1873-1993*, Acorn Press and Association of Former Members of the Legislative Assembly of Prince Edward Island, Charlottetown, p. 206-208.

<sup>27</sup> Fred Driscoll, 1988, «Île-du-Prince-Édouard : Aperçu historique et politique», *Revue parlementaire canadienne*, APC, Ottawa, été, p. 16. Jusqu'à son décès en 2000, M. Driscoll fut aussi l'âme dirigeante du projet de guide biographique 1873-1993.

### 3.1 La parenté en nombres et en noms

Paradoxalement, nous avons moins de données sur les familles politiques de la plus petite province canadienne que sur celles de ses voisines nettement plus peuplées. La Bibliothèque de la Législature de l'Île-du-Prince-Édouard nous a tout de même fourni un article de Waldron Leard sur les liens de parenté du clan Macdonald/MacDonald avec 27 autres familles de parlementaires depuis 1830 jusqu'à 2002 (les Arsenault, Beaton, Brecken, Brenen, Campbell, Davies, DesBrisay, Haviland, Hughes, Hyndman, Jenkins, Kickham, Laird, MacEachern, MacIntyre, MacLean, MacKinnon, MacNeill, MacNutt, Mathieson, Owen, Smith, Stewart, Sullivan, Thornton, Welsh et Wightman)<sup>28</sup>...

Par ailleurs, l'Association des anciens membres de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a publié en 2002 un guide biographique des 418 membres élus entre 1873 et 1993<sup>29</sup>. Bien qu'il laisse de côté les cent premières années du parlementarisme insulaire pour débiter avec l'entrée de la colonie dans la fédération canadienne, il s'agit d'un ouvrage essentiel pour notre recherche<sup>30</sup>. J'ai donc constitué une base de données à partir de cet ouvrage pour évaluer l'importance du phénomène de la parenté dans la politique insulaire sur ces 121 années regroupées en cinq périodes de 24 ans<sup>31</sup>.

Sur ces 418 députés, 126 (30 %) ont des liens de parenté, ce qui correspond au pourcentage relevé en Nouvelle-Écosse. Cependant, l'évolution est différente dans la province insulaire, avec une diminution constante des liens de parenté de la première à la dernière période.

*Nombre de parlementaires avec un ou des liens de parenté.*

1873-1896 : 39 (31,0 %)

1897-1920 : 30 (23,8 %)

1921-1944 : 26 (20,6 %)

1945-1968 : 21 (16,7 %)

1969-1993 : 10 (7,9 %)

---

<sup>28</sup> Waldron Leard, 2002, «Political Relations», *Island Magazine*, [vre2.upei.ca/islandmagazine/fedora/repository/vre%3Aislemag-batch2-670/OBJ](http://vre2.upei.ca/islandmagazine/fedora/repository/vre%3Aislemag-batch2-670/OBJ)

<sup>29</sup> Cette liste inclut 23 députés élus avant 1873 mais toujours en poste à cette date.

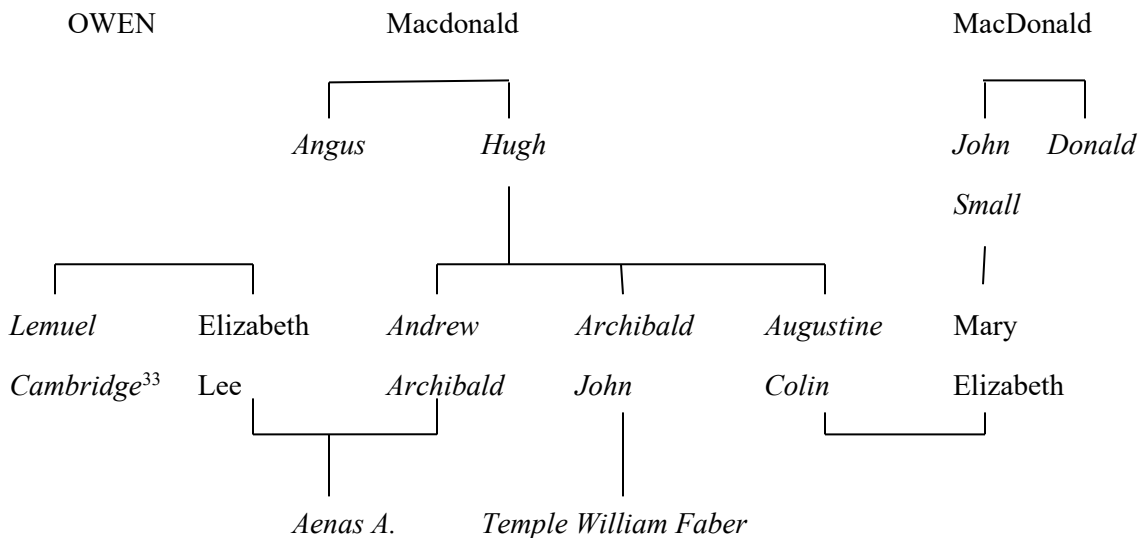
<sup>30</sup> On trouve aussi dans Internet une série de biographies des membres de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard qui va jusqu'à 2007 mais elle n'est vraiment pas au point. (<http://PEILDO.ca>). Aussi me suis-je limitée au guide biographique précité.

<sup>31</sup> Avec une exception à 25 ans pour la dernière période.

TOTAL : 126 (100 %)

Par contre, les liens de parenté suivent pratiquement le même modèle qu'en Nouvelle-Écosse : dans la famille de sang, on note d'abord les pères et fils (63) puis les frères (36) suivis des oncles et neveux (22), des grands-pères et petits-enfants (20), d'un bisaïeul et son arrière-petit-fils, et de deux cousins germains. Chez les affins, d'abord les gendres et beaux-pères (28) puis les beaux-frères (16), les grands-pères et petits-fils par alliance (4), deux oncles et leurs neveux par alliance.

On recense huit familles avec trois parlementaires du même patronyme entre 1873 et 1993<sup>32</sup>, dont les McLean et les Pope qui font trois générations. Les MacNeill quant à eux comptent cinq parlementaires sur trois générations : le grand-père James A., les fils Leonard Malcolm et Daniel Francis, les petits-fils Francis J. et Hubert Bernard. Restent les Macdonald déjà cités, avec sept parlementaires, sans compter leurs alliances avec les Owen et les MacDonald. Mais il faut remonter à l'élection de 1830 pour bien visualiser toute la dynastie.



### 3.2 Familles et territoire

De 1873 à 1966, la province était divisée en 15 circonscriptions possédant chacune un député et un conseiller élu, puis en 16 circonscriptions jusqu'en 1996. Depuis cette date, on

<sup>32</sup> Incluant les Yeo dont le premier représentant siège avant 1873.

<sup>33</sup> Lemuel Cambridge Owen a deux autres beaux-frères parlementaires : Hugh Lord MacDonald et David Laird, lui-même frère de deux parlementaires.

compte 27 députés représentant autant de circonscriptions. Allons voir quelles circonscriptions ont été les plus susceptibles d'avoir des élus avec des liens de parenté entre 1873 et 1993. Ce sont d'abord Prince 5 et Queens 5 suivies de loin par Prince 3, Queens 1 et 3, Kings 1 et 4, Prince 3 et 4.

*Nombre de parlementaires avec liens de parenté par circonscription*

8 dans Kings 1

6 dans Kings 2

10 dans Kings 3

8 dans Kings 4

4 dans Georgetown Royalty / Kings 5

7 dans Prince 1

9 dans Prince 2

8 dans Prince 3

8 dans Prince 4

15 dans Prince 5

9 dans Queens 1

3 dans Queens 2

9 dans Queens 3

6 dans Queens 4

15 dans Charlottetown Royalty / Queens 5

1 dans Queens 6

TOTAL 126

Sur les dix familles comptant trois parlementaires et plus, quatre monopolisent une même circonscription : Prince 3 pour les Arsenault, Kings 4 pour les Bonnell, Kings 1 pour les MacLean et Prince 5 pour les MacNeill. Deux autres familles ont deux parlementaires sur trois dans le même fief : Prince 5 pour les Pope et Prince 2 pour les Yeo. Enfin, les Macdonald ont trois parlementaires sur cinq dans Georgetown Royalty / Kings 5<sup>34</sup>.

---

<sup>34</sup>J'ignore quelles circonscriptions étaient représentées par les frères Angus et Hugh Macdonald.

### 3.3 Familles et pouvoir

Comme en Nouvelle-Écosse, nombre de premiers ministres sont apparentés à d'autres parlementaires. Sur 28 détenteurs du titre entre 1873 et 1993, la moitié a de tels liens de parenté, et le phénomène se manifeste à toutes les époques, sauf dans les années 1950 et 1980.

James Colledge Pope (Conservateur 1873<sup>35</sup>)

Louis Henry Davies (Libéral 1876-1879)

William Wilfred Sullivan (Conservateur 1879-1889)

Frederick Peters (Libéral 1891-1897)

Arthur Peters (Libéral 1901-1908)

John Alexander Mathieson (Conservateur 1911-1917)

Aubin Edmond Arsenault (Conservateur 1917-1919)

John Howatt Bell (Libéral 1919-1923)

James David Stewart (Conservateur 1923-1927 et 1931-1933)

Walter Maxfield Lea (Libéral 1930-1931 et 1935-1936)

William Joseph Parnell MacMillan (Conservateur 1933-1935)

Thane Alexander Campbell (Libéral 1936-1943)

Alexander Bradshaw Campbell (Libéral 1966-1978)

William Bennett Campbell (Libéral 1978-1979).

À noter que Frederick Peters est le frère d'Arthur Peters. Thane Alexander Campbell est le père d'Alexander Bradshaw Campbell mais ils ne semblent pas apparentés à William Bennett Campbell. De ces 14 premiers ministres, dix ont aussi été chefs de l'Opposition officielle et huit, procureurs généraux.

Parmi les 26 chefs de l'Opposition officielle entre 1873 et 1993, 17 (65 %) avaient des liens de parenté avec d'autres élus. Au nombre des 30 procureurs généraux, 14 avaient de tels liens de famille<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> A aussi été premier ministre de 1865 à 1867 et de 1870 à 1872.

<sup>36</sup> Données nominales fournies par le service de recherche de la Legislative Assembly of PEI en date du 17 mai 2016 et intégrées à la base de données de l'auteur.

## Conclusion

Depuis le scrutin de 1993, il y a eu six autres élections générales à l'Île-du-Prince-Édouard. Celle de 2007 a entraîné la nomination de Robert Ghiz au poste de premier ministre libéral, fonction qu'il occupera jusqu'en 2014. Robert Ghiz est le fils du premier ministre Joseph Atallah Ghiz (Libéral 1986-1993)<sup>37</sup>. C'est aussi le petit-fils de Douglas McGowan et le petit-neveu de Neil Murdock McGowan, tous deux du Parti conservateur.

Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard partage-t-elle les traits dominants des autres sociétés étudiées dans les chapitres précédents : diminution de la parenté en politique avec le temps, ancrage territorial des familles concernées, persistance du phénomène au sommet de la hiérarchie politique.

Cependant, il nous manque le portrait des cent premières années du parlementarisme insulaire. Je formule l'hypothèse, qui reste à vérifier, d'une présence encore plus grande de la parenté dans la politique de cette époque.

---

<sup>37</sup> Joseph A. Ghiz fut aussi chef de l'opposition officielle et ministre de la Justice.

#### 4. Famille et politique au Nouveau-Brunswick depuis 1785

Le Nouveau-Brunswick fut créé trois ans avant la promulgation de la Constitution fédérale des États-Unis d'Amérique (1787). C'est d'ailleurs l'arrivée de 15 000 à 20 000 Américains loyaux à la Couronne britannique qui explique qu'on ait séparé ce territoire de la Nouvelle-Écosse péninsulaire<sup>38</sup>. «*Exerçant sa prérogative royale, le roi George III a accédé à la demande des colons en 1784 et octroyé au comté de Sunbury le statut de colonie distincte, qu'il a baptisé Nouveau-Brunswick en hommage à ses terres ancestrales. Thomas Carleton en est devenu le premier gouverneur. Les premières élections ont eu lieu en novembre 1785, et l'Assemblée législative s'est réunie pour la première fois à Saint John au mois de janvier suivant*»<sup>39</sup>.

Dans son intéressante thèse de doctorat sur les cinq premières décennies de la Législature du Nouveau-Brunswick, Kim Marie Klein a calculé que 60 % des parlementaires étaient apparentés au cours de cette période. Les circonscriptions de Sunbury, Queens et Westmorland comptent même de 75 % à 86 % de députés apparentés ! Et les liens recensés les plus fréquents sont : 36 pères et fils (23,7 %), 29 beaux-frères (19,1 %), 25 beaux-pères et gendres (16,4%) et 22 oncles et neveux (14,5 %) <sup>40</sup>. Voyons maintenant ce qu'il en est sur le long terme.

##### **4.1 La parenté en nombres et en noms**

La Bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick possède une base de données sur les membres de cette Législature qu'elle met à jour régulièrement. En mars 2016, cette base de données comptait 1 131 entrées, dont 234 députés apparentés, soit 20,7 % de l'ensemble. Comme nous l'avons fait pour les provinces précédentes, divisons l'espace-temps étudié en cinq périodes égales (de 46 ans en l'occurrence) et examinons l'évolution des liens de parenté. Nous constatons que ces liens vont diminuer de façon significative au cours des deux dernières périodes observées.

---

<sup>38</sup> Directeur général des élections du Canada, *op. cit.*, p. 17.

<sup>39</sup> Donald Desserud et Stewart Hyson, 2012, «L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick», *Revue parlementaire canadienne*, APC, Ottawa, printemps, p. 13

<sup>40</sup> Kim Marie Klein, 1998, *Acquisition of Power : The Membership of the New Brunswick Assembly, 1785-1837*, The Johns Hopkins University, Baltimore, pp. 44 et 125.

*Nombre de parlementaires avec un ou des liens de parenté.*

1785-1830 : 53 (22,6 %) <sup>41</sup>

1831-1876 : 69 (29,5 %)

1877-1922 : 61 (26,1 %)

1923-1968 : 40 (17,1 %)

1969-2014 : 11 (4,7 %)

TOTAL : 234 (100 %)

Quelles relations de parenté sont les plus fréquentes ? D'abord les pères et fils (92 chacun pour un total de 184) puis les frères et demi-frères (total de 58). On recense aussi une vingtaine de grands-pères et petits-fils et d'oncles et neveux ainsi qu'une douzaine de cousins et une demi-douzaine de petits-cousins<sup>42</sup>.

Des 107 familles recensées, 13 comptent trois parlementaires. Trois de ces familles incluent trois générations (les Davidson, les Flemming et les Smith). Seulement trois familles du Nouveau-Brunswick comptent quatre parlementaires en leur sein. Les Allen (avec le grand-père John, le fils John Campbell et les petits-fils William Kenah et George Winthrop) ; les Smith (avec les deux frères Edward James et Albert James et leurs fils Ernest Albert et John Wilson Young) ; les Wilmot (avec les deux frères John McNeil et William et leurs fils Robert Duncan et Lemuel Allan).

Enfin, la famille Botsford se distingue avec cinq parlementaires, dont le grand-père Amos, le père William et ses trois fils William Hazen, Chipman et Bliss. Ajoutons que William est de plus le cousin d'Edward Barron Chandler qui est aussi le cousin de James Watson Chandler et le neveu de Thomas Chandler.

Un mot sur les familles acadiennes en politique. Ce n'est qu'à partir de la Première guerre mondiale que les Acadiens, concentrés au Nouveau-Brunswick, auront à Fredericton une

---

<sup>41</sup> Incluant un député élu en 1770 (Israel Perley) pour représenter la circonscription néo-écossaise de Sunbury qui deviendra le Nouveau-Brunswick en 1784.

<sup>42</sup> Plus quatre beaux-frères, quatre grands-oncles et petits-neveux, quatre bisaïeuls et arrière-petits-fils, un gendre et son beau-père, pour un total de 316 liens de parenté. À noter que ces données diffèrent largement de celles de Kim Marie Klein mentionnées au préalable.



députation correspondant à leur poids démographique<sup>43</sup>. Cependant, il n'y a guère qu'une dizaine de familles d'origine acadienne parmi les 107 de notre liste et elles ne comptent jamais plus de deux parlementaires. Il s'agit des Allain, Bordage, Dubé, Landry, Michaud, Nadeau, Richard, Robichaud et Thériault.

#### 4.2 Familles et territoire

À la fin du 18<sup>e</sup> siècle, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick comptait une dizaine de circonscriptions ; au début du 21<sup>e</sup> siècle, elle en regroupe une cinquantaine. Les circonscriptions les plus propices aux liens de parenté entre parlementaires ont été celles de Saint John, de Northumberland, de Westmorland, de Charlotte, de York et de Sunbury.

##### *Nombre de députés apparentés par circonscription*

13 dans Albert

2 dans Campbellton

14 dans Carleton

23 dans Charlotte

6 dans Gloucester

1 dans Grand Falls

10 dans Kent et Kent South

12 dans Kings et Kings West

3 dans Madawaska et Edmundston

1 dans Moncton et Moncton North

2 dans New Maryland

27 dans Northumberland

1 dans Oromocto

12 dans Queens

7 dans Restigouche

1 dans Rothesay

---

<sup>43</sup> Philippe Doucet, 1993, «La politique et les Acadiens», in Jean Daigle, dir., *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Université de Moncton, p. 315.

30 dans Saint John  
17 dans Sunbury  
5 dans Victoria  
25 dans Westmorland  
18 dans York  
TOTAL 234

Il se trouve que la plupart de nos grandes familles possèdent aussi un fief électoral. C'est le cas des Botsford dont quatre députés sur cinq sont élus dans Westmorland, des quatre Smith, aussi de Westmorland et des quatre Allen, tous élus de York. Si on passe à la catégorie des trios familiaux, nous retrouvons les Beveridge dans Victoria, les Davidson dans Northumberland, les Johnston et les Smith dans Saint John, les Taylor-Fisher dans York. Et six autres familles ont deux députés sur trois élus dans une même circonscription (les Carr, Chandler, Flemming, Harrison, Palmer et Robinson).

### **4.3 Familles et pouvoir**

38 premiers ministres différents se sont succédés au Nouveau-Brunswick depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle ; 14 d'entre eux (36,8 %) étaient apparentés à d'autres parlementaires de la province<sup>44</sup>

Edward B. Chandler (Conservateur 1848-1854)  
Charles Fisher (Libéral 1854-1856 et 1857-1861)  
Samuel L. Tilley (Libéral 1861-1865)  
Albert J. Smith (Anti-Confédération 1865-1866)  
Daniel L. Hanington (Conservateur 1882-1883)  
Lemuel J. Tweedie (Libéral 1900-1907)  
James K. Flemming (Conservateur 1911-1914)  
Walter E. Foster (Libéral 1917-1923)

---

<sup>44</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Premier\\_ministre\\_du\\_Nouveau-Brunswick#Liste\\_des\\_premiers\\_ministres\\_n.C3.A9o-brunswickoise](https://fr.wikipedia.org/wiki/Premier_ministre_du_Nouveau-Brunswick#Liste_des_premiers_ministres_n.C3.A9o-brunswickoise). Consulté le 25 mars 2016. On peut aussi consulter la liste de la Bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui commence en 1854.

John B. M. Baxter (Conservateur 1925-1931)

Leonard P. D. Tilley (Conservateur 1933-1935)

Allison Dysart (Libéral 1935-1940)

Hugh J. Flemming (Progressiste-Conservateur 1952-1960)<sup>45</sup>

Camille Thériault (Libéral 1998-1999)

Shawn Graham (Libéral 2006-2010).

Par ailleurs, seulement sept des 43 chefs de l'opposition officielle du Nouveau-Brunswick avaient des liens de parenté avec d'autres parlementaires<sup>46</sup> ; mais ils ont tous été premiers ministres (Fisher, Hanington, Baxter, Dysart, Fleming, Thériault et Graham)...

La liste des procureurs généraux/*Attorneys general* n'est pas beaucoup plus longue que celle des chefs de l'opposition officielle bien que la fonction remonte à 1785<sup>47</sup>. Mais plusieurs procureurs généraux ont connu une longue carrière... En tout état de cause, une dizaine sont d'une famille de parlementaires : Lemuel A. Wilmot, Charles Fisher, Albert J. Smith, John Campbell Allen, Ezekiel McLeod, W. C. Hazen Grimmer, John Babington Macauley Baxter père et fils, Robert Gordon Lee Fairweather, Fernand Georges Dubé, Paul E. Duffie. À remarquer que trois d'entre eux ont aussi été premiers ministres (Fisher, Smith et Baxter père).

## **Conclusion**

Le Nouveau-Brunswick suit-il les tendances générales concernant la parenté en politique ? Il y a quatre fois moins de parlementaires apparentés à Fredericton entre 1969 et 2014 qu'entre 1923 et 1968 et ces chiffres sont nettement inférieurs à ceux des trois périodes précédentes. La plupart des grandes familles politiques ont une base territoriale bien affirmée. Enfin, deux des 14 premiers ministres apparentés à d'autres parlementaires ont gouverné dans les années récentes (1990 et 2000). Cependant, le nombre total de premiers ministres parents d'autres *politicos* est proportionnellement moins important que dans les deux autres provinces maritimes.

---

<sup>45</sup> Fils du premier ministre James K. Flemming et grand-père du député et ministre de la Santé Hugh J. (Ted) Flemming (2012-2014).

<sup>46</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Chef\\_de\\_1%27opposition\\_officielle\\_\(Nouveau-Brunswick\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Chef_de_1%27opposition_officielle_(Nouveau-Brunswick)). Consulté le 25 mars 2016.

<sup>47</sup> Ils sont 41 sur une mosaïque photographique de 2006 et 47 ou 48 dans deux listes nominales conservées à la Bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

## 5. Famille et politique au Québec depuis 1792

### **Introduction**

De la même façon qu'elle avait provoqué la séparation du Nouveau-Brunswick de la Nouvelle-Écosse, sept ans plus tôt, l'arrivée des Loyalistes américains entraîne en 1791 la scission de la *province of Quebec* en deux entités : le Bas-Canada à majorité francophone et le Haut-Canada à majorité anglophone, avec un Parlement pour chacune des deux colonies.

*«La vie politique au Bas-Canada suit sensiblement le même schéma que dans les autres colonies de l'Amérique du Nord britannique : à un parti de type réformiste qui réclame d'importants changements s'oppose un parti conservateur ou tory qui défend le statu quo. Par contre, au Bas-Canada, la lutte entre les partis politiques prend un caractère ethnique : les réformistes défendent les intérêts de la majorité de langue française, tandis que les conservateurs défendent ceux de la minorité de langue anglaise. Le Bas-Canada n'est donc pas une colonie anglaise tout à fait comme les autres»<sup>48</sup>.*

### **5.1 La parenté en nombres et en noms**

La troisième édition du *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours* date de 2009 et elle contenait alors plus de 2 400 notices biographiques<sup>49</sup>. Deux élections générales plus tard, le DPQ informatisé disponible sur le site de l'Assemblée nationale du Québec inclut 2529 biographies (fin avril 2014). En plus des députés, il comprend un certain nombre de parlementaires non élus : conseillers législatifs<sup>50</sup>, conseillers spéciaux<sup>51</sup>, lieutenants-gouverneurs et gouverneurs<sup>52</sup>. Mais précisons que notre travail s'intéresse essentiellement aux députés apparentés à d'autres parlementaires. Stephen Hess a calculé qu'environ 17 % des membres du Congrès américain sont apparentés entre 1774 et 1966 (1 700 sur 10 000)<sup>53</sup>. Au Québec, ce sont 673 députés sur 2529 parlementaires, soit près de 27 %, ce qui est proche des pourcentages relevés dans les provinces maritimes (entre 21 % et 30 %).

---

<sup>48</sup> Directeur général des élections du Canada, *op. cit.*, p. 22.

<sup>49</sup> Assemblée nationale du Québec, 2009, *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours*, Québec, Les Publications du Québec, p. XIII.

<sup>50</sup> Entre 1792 et 1838, 1841 et 1867, 1867 et 1968. Les conseillers seront élus pendant la courte période de 1856 à 1867.

<sup>51</sup> Entre 1838 et 1841, après les rébellions des Patriotes et avant la constitution du Canada-Uni.

<sup>52</sup> Entre 1792 et 1867.

<sup>53</sup> Stephen Hess, 2e éd. 1997, *op.cit.*, p. 1.

Pour vérifier l'évolution du phénomène dans le temps, j'ai retenu cinq périodes de 44 ans et classé nos 673 députés selon la date de leur première investiture:

1792-1836 : 243 (36,1 %)

1837-1881 : 179 (26,6 %)

1882-1926 : 115 (17,1 %)

1927-1971 : 100 (14,9 %)

1972-2016 : 34 (5,3 %)

TOTAL : 673 (100 %)

Le relevé obligeamment fourni par le Service de la recherche de la bibliothèque de l'ANQ nous donne 1 345 liens de parenté entre 1792 et avril 2014. Cela inclut 1 040 liens entre députés, 258 liens entre députés et conseillers législatifs, 41 entre députés et conseillers spéciaux, cinq entre députés et lieutenants-gouverneurs et un lien entre député et gouverneur<sup>54</sup>...

Commençons par la famille nucléaire (parents et enfants). On retrouve seulement cinq couples<sup>55</sup> mais 123 pères et une mère, 122 fils et quatre filles<sup>56</sup>, 114 frères, cinq demi-frères et trois soeurs. Pour les lignées, on recense 59 grands-pères, 66 petits-fils et deux petites-filles ainsi que 13 arrière-grands-pères, 12 arrière-petits-fils et deux arrière-petites-filles<sup>57</sup>. Chez les collatéraux, mentionnons 96 oncles, 107 neveux et 73 cousins germains, 14 grands-oncles, 11 petits-neveux et 10 petits-cousins, Dans la parenté par alliance, 99 beaux-pères, 100 gendres et 214 beaux-frères.

Voilà pour les catégories principales. On peut y ajouter les quelques députés qui épousent la veuve d'un autre parlementaire, ou dont la veuve épouse un confrère, ou dont le fils épouse la fille d'un collègue, etc. Mais l'un mis dans l'autre, on constate que les liens de parenté les plus fréquents sont ceux de la famille proche : 372 parents, enfants, frères et soeurs ; 413 beaux-pères, gendres et beaux-frères ; 276 oncles, neveux et cousins ; 127 grands-pères et petits-enfants. Et le phénomène reste essentiellement masculin.

---

<sup>54</sup> Le député de Dorchester Henry John Caldwell, député de Dorchester en 1830 a épousé la nièce de Matthew Whitworth-Aylmer, baron et gouverneur en chef de 1831 à 1835.

<sup>55</sup> Fabien et Madeleine Bélanger (PLQ), Michel Bourdon et Louise Harel (PQ), Claude Forget et Monique Jérôme-Forget (PLQ), Serge Marcil et Christiane Pelchat (PLQ), Jacques Parizeau et Lisette Lapointe (PQ).

<sup>56</sup> Johanne Gonthier (PLQ), Marie-Claire Kirkland (PLQ), Nicole Léger (PQ) et Karine Vallières (PLQ).

<sup>57</sup> Françoise David (QS) et Hélène David (PLQ) se retrouvent sous les trois rubriques de soeurs, petites-filles et arrière-petites-filles.

Quatorze familles comptent au moins quatre parlementaires du même patronyme à Québec<sup>58</sup>, ce qui en fait des dynasties politiques selon la définition de Stephen Hess<sup>59</sup>. J'y ajoute une famille à trois parlementaires qui ont tous été premiers ministres, et de partis différents<sup>60</sup>.

Taschereau	11
Panet	07
Papineau	06
Casgrain	05
Desaulniers	05
Juchereau Duchesnay	05
Tessier	05
David	04
Boucher de Boucherville	04
Cannon	04
Caron	04
Chaussegros de Léry	04
Taché	04
Johnson	03

## 5.2 Familles et territoire

En 1792, le Bas-Canada compte 25 circonscriptions électorales, 45 en 1830 et 65 en 1854. En 1867, douze circonscriptions anglophones de l'Outaouais et des Cantons-de-l'Est sont protégées par la nouvelle Constitution : il sera dorénavant impossible d'en modifier les frontières sans l'accord d'une majorité de leurs députés. Cette disposition restera en vigueur jusqu'en 1968,

---

<sup>58</sup> Sous le régime du Canada-Uni (1841-1867), gouvernement et législature se promènent entre Québec, Kingston, Montréal et Toronto.

<sup>59</sup> Stephen Hess, 2<sup>e</sup> éd. 1997, *op. cit.*, p. 2.

<sup>60</sup> Pour en savoir plus sur une douzaine de ces dynasties, on pourra consulter trois de mes articles dans le *Bulletin d'histoire politique* (hiver 2013 et été 2014) et dans la *Revue d'études des Cantons-de-l'Est* (printemps 2015).

bien que nombre de circonscriptions aient perdu assez rapidement leur électorat anglophone<sup>61</sup>. Aujourd'hui, la carte électorale du Québec compte 125 circonscriptions<sup>62</sup>.

Bref, de 1792 à nos jours, les députés ont été élus dans 248 circonscriptions aux frontières fluctuantes<sup>63</sup>. Mais quels sont les endroits les plus propices aux liens de parenté entre parlementaires ? Pour le savoir, j'en ai fait le décompte pour nos 673 députés à leur première élection.

1 député : Abitibi, Anjou, Beauce-Sud, Bourassa, Charlevoix, Charlevoix-Saguenay, Chauveau, Chicoutimi-Tadoussac, Crémazie, Duplessis, Frontenac, Gaspé-Nord, Gouin, Iles-de-la-Madeleine, Jonquière-Kénogami, Labelle, Lachenaie, Lac-Saint-Jean, Lafontaine, La Peltrie, Laporte, Louis-Hébert, Maisonneuve, Marguerite-Bourgeoys, Matapédia, Mercier, Montréal-Centre, Montréal 2, Montréal 4, Montréal 6, Montréal-Sainte-Anne, Montréal-Sainte-Marie, Napierville-Laprairie, Papineau, Richmond-Wolfe, Saint-Jacques, Saint-Laurent, Sherbrooke-Wolfe, Taillon, Vachon, Vanier, Vaudreuil-Soulanges, Verdun

2 députés : Abitibi-Est, Bourget, Chicoutimi, Chicoutimi-Saguenay, Gaspé-Sud, Hull, Iberville, Johnson, Joliette, Matane, Montréal-Dorion, Montréal-Saint-Henri, Montréal 3, Outremont, Pointe-aux-Trembles, Richmond, Saint-Sauveur, Westmount-Saint-Georges, Wolfe

3 députés : Argenteuil, Brome, Compton, Deux-Montagnes, Hochelaga, La Prairie, Mégantic, Mégantic-Compton, Orléans, Roberval, Soulanges

4 députés : Arthabaska, Bagot, Bedford, Bonaventure, Devon, Drummond-Arthabaska, Laval, Montréal Cité de, Napierville, Saguenay, Saint-Jean, Témiscouata, William-Henry

5 députés : Châteauguay, Cornwallis, Drummond, Gaspé, Lotbinière, Maskinongé, Nicolet, Pontiac, Québec-Est, York

6 députés : Jacques-Cartier, Kent, Québec Cité de, Québec-Centre, Saint-Hyacinthe, Shefford,

7 députés : Beauharnois, Bellechasse, Berthier, Chambly, Kamouraska, Lévis, Missisquoi, Montmorency, Northumberland, Portneuf, Québec Basse-ville de, Québec Haute-ville de, Québec-Ouest, Terrebonne

8 députés : Buckingham, Hampshire, Leinster, Montmagny, Montréal-Ouest, Ottawa, Rimouski, Vaudreuil, Verchères, Warwick

9 députés : Champlain, Effingham, Hertford, L'Assomption, Sherbrooke, Surrey, Yamaska

10 députés : Beauce, Huntingdon, L'Islet, Montcalm

11 députés : Stanstead

---

<sup>61</sup> Pour en savoir davantage sur la députation provinciale des Cantons-de-l'Est de 1829 à nos jours, voir mon article de la *Revue d'études des Cantons-de-l'Est* (automne 2011).

<sup>62</sup> Pour un jeu complet des cartes électorales de 1792 à nos jours, voir l'*Atlas des élections au Québec* de Pierre Drouilly, 2014, dans le site de la Fondation Lionel-Groulx, [atlas.fondationlionelgroulx.org](http://atlas.fondationlionelgroulx.org)

<sup>63</sup> Assemblée nationale du Québec, 2009, *op.cit.*, p. 799-842.

12 députés : Rouville

13 députés : Dorchester, Montréal

14 députés : Québec

16 députés : Montréal-Est

17 députés : Richelieu

22 députés : Saint-Maurice, Trois-Rivières.

Ce tableau doit évidemment être lu avec précaution car les frontières des circonscriptions ont pu souvent se chevaucher par suite des découpages successifs de la carte électorale. Il y a toutefois une certaine continuité historique dans l'attribution des noms des circonscriptions<sup>64</sup>.

### 5.3 Famille et pouvoir

La responsabilité ministérielle n'est octroyée que sous le régime de l'Acte d'union des deux Canada. À cette époque, le gouvernement est habituellement dirigé par deux co-premiers ministres dont l'un est issu du Canada-Ouest (Ontario) et l'autre, du Canada-Est (Québec). Seul ce dernier nous intéresse. À partir de 1867, le premier ministre québécois est le seul responsable de sa juridiction. Sur 41 premiers ministres en poste depuis 1842, 26 avaient des liens de parenté avec d'autres parlementaires (63 %).

*Premiers ministres parents d'autres parlementaires (de 1841 à nos jours)*

*1841-1881*

Louis-Hippolyte La Fontaine (Réformiste) ; Denis-Benjamin Viger (Tory) ; Denis-Benjamin Papineau (Tory) ; Augustin-Norbert Morin (Réformiste) ; Étienne-Paschal Taché (Bleu) ; George-Étienne Cartier (Bleu) ; Antoine-Aimé Dorion (Rouge) ; Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (PC) ; Charles-Eugène Boucher de Boucherville (PC) ; Henri-Gustave Joly de Lotbinière (PL).

*1882-1926*

Joseph-Alfred Mousseau (PC) ; Louis-Olivier Taillon (PC) ; Honoré Mercier père (PL) ; Félix-Gabriel Marchand (PL) ; Simon-Napoléon Parent (PL) ; Lomer Gouin (PL) ; Louis-Alexandre Taschereau (PL).

*1927-1971*

Joseph-Adélard Godbout (PL) ; Maurice Le Noblet Duplessis (UN) ; Paul Sauvé (UN) ; Daniel Johnson père (UN) ; Jean-Jacques Bertrand (UN) ; Robert Bourassa (PL).

---

<sup>64</sup> À l'exception de la circonscription de Bertrand qui a déménagé de la rive sud du Saint-Laurent à sa rive nord.



1972-2016

Pierre Marc Johnson (PQ) ; Daniel Johnson fils (PL) ; Jacques Parizeau (PQ).

*Chefs de l'Opposition parents d'autres parlementaires (de 1869 à nos jours)*

Le poste de chef de l'Opposition semble n'être officialisé qu'en 1869 avec le libéral Henri-Gustave Joly de Lotbinière, même s'il existait officieusement dès le début des années 1800, avec les Pierre-Stanislas Bédard et Louis-Joseph Papineau, par exemple. Mais je me limiterai à la liste fournie sur le site de l'Assemblée nationale du Québec qui fait autorité en la matière<sup>65</sup>. Il y a eu 46 chefs de l'Opposition au cours de cette période, mais seulement 14 ont des liens de parenté avec d'autres parlementaires (28 %).

1869-1881

Henri-Gustave Loly de Lotbinière (PL)

1882-1926

Honoré Mercier père (PL) ; Louis-Olivier Taillon (PC) ; Félix-Gabriel Marchand (PL) ; Joseph-Mathias Tellier (PC) ; Arthur Sauvé (PC)

1927-1971

Maurice Le Noblet Duplessis (PC) ; Joseph-Adélar Godbout (PL) ; Daniel Johnson père (UN) ; Robert Bourassa (PL) ; Jean-Jacques Bertrand (UN).

1972-2016

Pierre Marc Johnson, (PQ) ; Jacques Parizeau, (PQ) ; Daniel Johnson fils (PL).

*Procureurs généraux et ministres de la Justice parents d'autres parlementaires  
(de 1841 à nos jours)*

Le poste de procureur général ou de ministre de la Justice (depuis 1966) est un tremplin fréquent pour accéder à la position de premier ministre, quand ce n'est pas ce dernier qui choisit de cumuler les deux fonctions<sup>66</sup>. Depuis 1841, 55 titulaires se sont succédé au poste de procureur général ou de ministre de la Justice et 26 avaient des liens familiaux avec d'autres parlementaires (47 %).

---

<sup>65</sup> <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/chefoppo.html>

<sup>66</sup> <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/cabinets.html>

*1841-1881*

Louis-Hippolyte La Fontaine ; William Badgley ; Lewis Thomas Drummond ; George-Étienne Cartier ; Louis-Victor Sicotte ; Antoine-Aimé Dorion ; George Irvine ; Auguste-Réal Anger ; Louis-Onésime Loranger.

*1882-1926*

Joseph-Alfred Mousseau ; Louis-Olivier Taillon ; Honoré Mercier père ; Arthur Turcotte ; Thomas Chase Casgrain ; Louis-Philippe Pelletier ; Horace Archambault (conseiller législatif) ; Lomer Gouin ; Louis-Alexandre Taschereau.

*1927-1971*

Joseph-Édouard Perrault ; Maurice Le Noblet Duplessis ; Wilfrid Girouard ; Léon Casgrain ; Jean-Jacques Bertrand ; Jérôme Choquette.

*1972-2016*

Marc-André Bédard ; Pierre Marc Johnson.

## **Conclusion**

Le portrait de la parenté en politique québécoise est particulièrement bien documenté. Il nous permet de vérifier son évolution depuis le début du parlementarisme dans la colonie jusqu'à la toute dernière élection générale. On peut ainsi constater sa diminution graduelle avec le temps. Sa dimension territoriale nécessiterait une analyse plus fine que celle que j'ai pu effectuer, même si elle est bien connue pour les lignées plus longues comme celles des Taschereau, Tessier et Beaubien. Par ailleurs, près des deux tiers des premiers ministres et près de la moitié des procureurs généraux et ministres de la Justice ont eu des liens de parenté avec d'autres parlementaires ; toutefois, ce phénomène est plus rare aujourd'hui que dans les périodes précédentes.

## *Bilan : Un air de famille ?*

### **1. Famille et politique.**

«La présence de la parenté en politique a tendance à décroître avec le temps». On vient de le constater dans les provinces fondatrices du Canada moderne. Aux États-Unis par contre, il y aurait depuis l'ère Kennedy augmentation des dynasties dans maints secteurs de la société américaine (la politique, les affaires, les arts, les sports et les professions)<sup>67</sup>. En Inde, «la plus grande démocratie du monde», l'historien Patrick French a calculé qu'à la Chambre basse de la fédération, plus on était jeune, plus on avait de liens de parenté avec d'autres politiciens. Autrement dit, le phénomène des liens de parenté en politique y est en croissance continue depuis l'indépendance de 1947<sup>68</sup>.

La présence de la parenté en politique «tend à perdurer dans les plus hautes sphères du pouvoir». Un article récent du magazine *Maclean's* mentionne les Bennett de Colombie Britannique, les Flemming du Nouveau-Brunswick, les Ghiz de l'Île-du-Prince-Edouard, les Johnson du Québec, les Notley d'Alberta. Au palier fédéral, cet article cite les Trudeau du Québec, les Regan et MacKay de Nouvelle-Écosse, les LeBlanc du Nouveau-Brunswick, les Layton et Martin de l'Ontario, les Manning de l'Alberta<sup>69</sup>. Mais le phénomène n'a quand même pas la même importance qu'aux États-Unis ou en Inde.

La parenté en politique «comporte souvent une dimension locale ou territoriale». C'est évident dans les législatures provinciales et au Parlement fédéral comme ça l'est dans plusieurs autres sociétés vues au premier chapitre (États-Unis, Mexique, France, Brésil, Philippines, Kenya, Inde). Cette caractéristique serait d'ailleurs à l'origine du succès de plusieurs familles politiques, au Japon notamment<sup>70</sup>.

La diminution de la présence de la parenté en politique «peut être interprétée comme un indice de démocratisation ou de modernisation politique». C'est en tout cas la thèse qu'on soutenait à la fin des années 1960, au moment où les études sur le développement et le sous-développement avaient la cote dans les universités, les officines gouvernementales et les

---

<sup>67</sup> Adam Bellow, 2003, *In Praise of Nepotism*, New York, Anchor Books, p. 485-508.

<sup>68</sup> Rupa Subramanya, 2012, «Economics Journal : Why We Do Accept Political Dynasties ?», 15 février, <http://blogs.wsj.com/indiarealtime/2012/02/15/economics-journal-why-we-do-accept-poli...>

<sup>69</sup> Nick Taylor-Vaisy, 2015, «In all thy kids command : Canada's Political Families, 29 mai, <http://www.macleans.ca/politics/ottawa/in-all-thy-kids-command-canada-political-families>

<sup>70</sup> Rupa Subramanya, *op. cit.*

institutions internationales. Aujourd'hui, le jugement est plus nuancé. L'implosion du bloc soviétique, la mondialisation économique, l'émergence de nouvelles puissances politico-économiques, la réapparition de la religion en politique sont autant de phénomènes nouveaux qui amènent aussi à s'interroger sur le renouvellement des élites, notamment par la famille, restreinte ou étendue.

À cet égard, il est logique de conclure que la persistance du phénomène au Canada comme ailleurs «peut être vue comme une manifestation de la reproduction des élites politiques ou de la loi d'airain des oligarchies».

## **2. Les réseaux politiques autres que familiaux sont-ils des familles d'adoption ?**

L'étude des élites a toujours existé en histoire et en science politique mais elle semble connaître un regain de faveur aujourd'hui. Citons en exemples deux recueils de textes récents, québécois et américains, qui tous deux se réfèrent à Max Weber pour expliquer la survivance, sinon l'épanouissement des réseaux familiaux dans une société à rationalité bureaucratique<sup>71</sup>. Ce qui nous amène en conclusion à quelques considérations d'ordre anthropologique.

Si la famille constituait le véhicule privilégié du pouvoir et de l'influence dans la société traditionnelle, elle est entrée en concurrence avec d'autres réseaux d'appartenance dans la société moderne, tels que les corps de métiers et professions, les institutions d'enseignement, les appareils d'État, les groupes d'intérêt, les partis politiques et même les groupes criminalisés ! On en est ainsi venu à négliger sinon à ignorer l'importance des liens familiaux comme moyen d'acquérir et de conserver du pouvoir et de l'influence. Mais paradoxalement, les nouveaux réseaux d'appartenance n'ont pas oublié quant à eux l'intérêt de la famille à laquelle ils se réfèrent symboliquement pour légitimer leur ascendant sur leurs membres.

Ainsi que l'explique Michel Bergès dans un texte récent *«Les partis de l'Europe moderne et contemporaine ont perpétué, jusqu'aux plus hauts sommets de l'État d'aujourd'hui, des représentations et des pratiques ambiguës en relation avec la parenté. De même, sur le plan politologique, des continents ou des pays entiers (en Afrique, Asie, Moyen-Orient, Amérique du Sud, Inde...), des communautés (mafias, tziganes...) subissent ce type de phénomène, à la fois à*

---

<sup>71</sup> Thierry Nootens et Jean-René Thuot, 2012, *Les figures du pouvoir à travers le temps*, Cahiers du Centre interuniversitaire d'études québécoises, Université Laval et UQTR, p. 1-11 ; Julia Adams et Mounira M. Charrad, 2011, *Patrimonial Power In The Modern World*, Thousand Oaks CA, Sage Publications, The Annals of the American Academy of Political and Social Science, vol. 636, p. 6-15.

*l'identique et de façon différenciée. Cela semble relier, de façon «invariante» et peut-être «systémique», parenté réelle, élargie, symbolique ou transfigurée, pouvoir et domination, puissance et sexualité. La politique, loin d'être simplement idéologie, organisation, droit, fonctionne aussi aux relations personnelles, au clientélisme, au patrimonialisme»<sup>72</sup>.*

### **3. Politique et famille.**

Les savantes considérations qui précèdent nous ont éloignés de notre centre d'intérêt principal – la famille en politique – pour nous permettre d'y mieux revenir. En effet, elles nous amènent à rappeler que la famille n'est pas qu'un lieu de stratégies matrimoniales, de transmission du patrimoine ou de népotisme mais qu'elle porte aussi une charge émotive unique parmi tous les groupes qui composent une société.

«Je quitte la politique pour m'occuper davantage de ma famille», combien de fois n'a-t-on pas entendu – avec plus ou moins de scepticisme – ce touchant témoignage ? Une chose est plus sûre, c'est que la famille est souvent la première victime d'une carrière politique. On ne compte plus les biographies qui font état de cet effet néfaste de la politique sur la vie des politiciens et de leurs proches<sup>73</sup>. La perspective de mon travail a été bien différente car je m'y suis intéressé à l'influence de la famille sur le pouvoir politique. Au terme de mon étude, je peux affirmer que celle-ci m'apparaît nettement plus positive que l'influence de la politique sur la famille du politicien, du moins dans nos démocraties.

---

<sup>72</sup> Michel Bergès, 2008, «Claude Lévi-Strauss et les réseaux : parenté et politique», p. 46. Reproduit dans Jean-Marie Tremblay, *Les classiques des sciences sociales*, <http://classiques.uqac.ca/>

<sup>73</sup> Voir en particulier le documentaire de Karina Marceau, 2014, *La politique n'est pas un jeu d'enfants*, Montréal, Groupe PVP, diffusé par Télé-Québec, 8 décembre, 52 m. 19 s.

## **Bibliographie thématique**

### **1. Données pour divers pays**

Adams, J. et M. M. Charrad (2011), *Patrimonial Power In The Modern World*, Annals of the American Academy of Political and Social Science, Sage Publications, vol. 636.

Bellow, A. (2003), *In Praise of Nepotism*, New York, Anchor Books.

Bergès, M., (2008) «Claude Lévi-Strauss et les réseaux : parenté et politique». Reproduit dans Jean-Marie Tremblay, *Les classiques des sciences sociales*, <http://classiques.uqac.ca/>

Camp, R. A. (1982), «Family Relationships in Mexican Politics : A Preliminary View », *The Journal of Politics*, vol. 44, no 3.

Clubok, A. B., N. M. Wilensky et F. J. Berghon (1969), « Family Relationships, Congressional Recruitment, and Political Modernization », *The Journal of Politics*, vol. 31, no 4.

Collectif (1998), « Dossier : familles et pouvoir », *Croissance*, no 417.

Dal Bo, E., P. Dal Bo et J. Snyder (2009), « Political Dynasties », *Review of Economic Studies*, no 76.

Farina, M., (2009), «Jean S., Karim W., Ali B., Gamal M. et tant d'autres», *Courrier international*, no 990.

Feinstein, B. D. (2010), « The Dynasty Advantage: Family Ties in Congressional Elections », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 35, no 4.

Fiva, J. H. et D. M. Smith (2016), *Political Dynasties and the Incumbency Advantage in Party-Centered Environments*, Oslo, CESifo Working Paper no. 5757.

Fritz, G. et J.-C. Fritz (1992), «Le cercle des familles. La transmission familiale du pouvoir local dans le Tiers-Monde. Réflexions à partir de quelques exemples», dans C. Patriat et J.-L. Parodi, dir., *L'hérité en politique*, Paris, Economica.

Hess, S. (2e éd.1997), *America's Political Dynasties*, New Brunswick, N.J., Transaction Publishers.

Hess, S. (3e éd. 2016), *America's Political Dynasties*, Washington, The Brookings Institution.

Ménager, B. (1992), « Typologie de dynasties parlementaires », dans C. Patriat et J.-L. Parodi, dir., *L'hérité en politique*, Paris, Economica.

Offerlé, M. (1993), « Usages et usure de l'hérité en politique », *Revue française de science politique*, vol. 43, no 5.

Smith, D. M. (2012), *Succeeding in Politics : Dynasties in Democracies*, San Diego, UC San Diego, <http://escholarship.org/uc/item/1dv7f7bb>

Subramanya, R. (2012), «Economics Journal : Why We Do Accept Political Dynasties ?», <http://blogs.wsj.com/indiarealtime/2012/02/15/economics-journal-why-we-do-accept-poli...>

Van Coppenolle, B. (2014), *Political Dynasties and Elections*, London School of Economics and Political Science, [etheses.lse.ac.uk/883/](http://etheses.lse.ac.uk/883/)

## 2. Données canadiennes

Assemblée nationale du Québec (3<sup>e</sup> éd. 2009), *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours*, Québec, Les publications du Québec.

Assemblée nationale du Québec (s.d.), *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours*, <http://www.assnat.qc.ca/fr/membres/notices/index.html>

Assemblée nationale du Québec (s.d.), *Histoire*, <http://assnat.qc.ca/fr/patrimoine/index.html>

Bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (1984), *Les élections au Nouveau-Brunswick 1784-1984*, Fredericton, Province du Nouveau-Brunswick.

Buckie, C. (2011), *La démocratie parlementaire en Nouvelle-Écosse : début et évolution*, Halifax, Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse.

Collectif (s.d.), [https://fr.wikipedia.org/wiki/Premier\\_ministre\\_du\\_Nouveau-Brunswick#Liste\\_des\\_premiers\\_ministres\\_n.C3.A9o-brunswickoise](https://fr.wikipedia.org/wiki/Premier_ministre_du_Nouveau-Brunswick#Liste_des_premiers_ministres_n.C3.A9o-brunswickoise). Consulté le 25 mars 2016.

Collectif (s.d.), [https://fr.wikipedia.org/wiki/Chef\\_de\\_l%27opposition\\_officielle\\_\(Nouveau-Brunswick\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Chef_de_l%27opposition_officielle_(Nouveau-Brunswick)). Consulté le 25 mars 2016.

Desserud, D. et S. Hyson (2012), «L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick», *Revue parlementaire canadienne*, Ottawa, APC.

Directeur général des élections du Canada (2007), *L'histoire du vote au Canada*, Ottawa, Élections Canada.

Doucet, P. (1993), «La politique et les Acadiens», dans Jean Daigle, dir., *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Université de Moncton.

Driscoll, F. (1988), «Île-du-Prince-Édouard : Aperçu historique et politique», *Revue parlementaire canadienne*, Ottawa, APC.

Drouilly, P. (2014), *Atlas des élections au Québec*, Montréal, Fondation Lionel-Groulx, Formats ODF, MsOffice et PDF, [atlas.fondationlionelgroulx.org](http://atlas.fondationlionelgroulx.org)

Elliott, S. B. (1984), *The Legislative Assembly of Nova Scotia 1758-1983, a biographical directory*, Halifax, Nova Scotia Legislature.

English, J. et R. Bélanger, dir. (s.d.), *Dictionnaire biographique du Canada*, Toronto et Québec, University of Toronto et Université Laval, <http://www.biographi.ca/>

Gagnon, J. (2011), «Structures élémentaires de la parenté au Parlement depuis 1867», *Revue parlementaire canadienne*, Ottawa, APC, vol. 34, no 3.

\_\_\_\_\_ (2011), «Un comté en héritage ? Les liens familiaux des députés provinciaux des Cantons-de-l'Est de 1829 à nos jours» dans *Revue d'études des Cantons-de-l'Est*, Sherbrooke, CRCE, no 37.

\_\_\_\_\_ (2013), «Les grandes dynasties politiques québécoises», *Bulletin d'histoire politique*, Montréal, AQHP, vol. 21, no 2.

\_\_\_\_\_ (2014), «Le poids du nom. Portrait de cinq lignées de parlementaires québécois», *Bulletin d'histoire politique*, Montréal, AQHP, vol. 22, no 3.

\_\_\_\_\_ (2015), «Trois grandes familles de parlementaires issues des Cantons-de-l'Est» dans *Revue d'études des Cantons-de-l'Est*, Sherbrooke, CRCE, no 44.

\_\_\_\_\_ (2015), «L'art d'être grand-père au Parlement du Canada», *Revue parlementaire canadienne*, Ottawa, APC, vol. 38, no 4.

Klein, K.M. (1998), *Acquisition of Power : The Membership of the New Brunswick Assembly, 1785-1837*, Baltimore, Johns Hopkins University.

Leard, W. (2002), «Political Relations», *Island Magazine*,  
[vre2.ucei.ca/islandmagazine/fedora/repository/vre%3Aisleomag-batch2-670/OBJ](http://vre2.ucei.ca/islandmagazine/fedora/repository/vre%3Aisleomag-batch2-670/OBJ)

Marceau, K. (2014), *La politique n'est pas un jeu d'enfants*, Montréal, Groupe PVP, diffusé par Télé-Québec.

Nootens T. et J.-R. Thuot (2012), *Les figures du pouvoir à travers le temps*, Cahiers du Centre interuniversitaire d'études québécoises, Québec et Trois-Rivières, Université Laval et UQTR.

Parlement du Canada (s. d.), *PARLINFO*,  
<http://www.parl.gc.ca/Parlinfo/Files/Parliamentarian.aspx?>

Taylor-Vaisey, N. (2015), «In all thy kids command : Canada's political families»,  
<http://www.macleans.ca/politics/ottawa/in-all-thy-kids-command-canada-political-families>

Weeks, B., dir., (2002), *Minding the House : A Biographical Guide to Prince Edward Island MLAs, 1873-1993*, Charlottetown, Acorn Press and Association of Former Members of the Legislative Assembly of Prince Edward Island.

### **3. Études du CSPG/GCEP sur les assemblées législatives provinciales et territoriales**

Barnhart, G.L. (2014), *L'Assemblée législative de la Saskatchewan. Un grand pas vers le changement.*

Cameron, M. et K. Cameron (2014), *L'Assemblée législative du Yukon : forme semblable, style et fonctions différents.*

Desserud, D. et S. Hyson (2011), *L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick à l'ère du XXI<sup>e</sup> siècle.*

Grafton, E.K. (2010), *L'Assemblée législative du Manitoba.*

MacKinnon, W. (2009), *La laborieuse Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.*

Marland, A. (2011), *À l'ordre, s'il-vous-plaît ! La Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador.*

Paquin, M. (2011), *L'Assemblée nationale du Québec.*



Raney, T., S. Tregebov et G.I. Inwood (2013), *Démocratiser la législature ontarienne : Changer mais cela sera-t-il suffisant ?*

Sayers, A.M. et D.K. Stewart (2014), *L'Assemblée législative de l'Alberta.*

Smith, J. et L. Turnbull (2008), *La Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse : À la pointe du changement ?*

*À venir : Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut.*